

CONSEIL DU 11^e ARRONDISSEMENT

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2017

**Le Conseil d'Arrondissement, présidé par Monsieur François VAUGLIN,
Maire du 11^e arrondissement de Paris, s'est réuni en séance publique
à 19h00, en Salle des Fêtes de la Mairie du 11^e arrondissement.**

Élus présents

Maire d'arrondissement

M. François VAUGLIN

Maires adjoints

Mme Martine DEBIEUVRE, Mme Liliane CAPELLE, M. Stéphane MARTINET, M. Adrien TIBERTI, M. Bastien RECHER, M. Pierre JAPHET, Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN, M. Luc LEBON, Mme Isabelle CHARPENTIER

Conseillers de Paris

Mme Mercedes ZUNIGA, Mme Joëlle MOREL, M. Patrick BLOCHE, M. Philippe DUCLOUX, Mme Nawel OUMER, M. David BELLIARD, Mme Héléne BIDARD

Conseillers d'arrondissement

M. Jean-Pierre CORSIA, M. Michel BILIS, M. Florent HUBERT, Mme Marine MALBERG, Mme Nicole SPINNEWEBER, M. Jacques LEFORT, Mme Aurore MOUYSSSET-NOZERAND

Pouvoirs

Mme Dominique KIELEMOËS à M. Philippe DUCLOUX,
Mme Rosalie LAMIN à M. Luc LEBON,
M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF à M. François VAUGLIN

Excusés

Mme Delphine TERLIZZI,
M. Jean-François MARTINS,
M. Christian SAINT-ETIENNE,
Mme Leïla DIRI,
Mme Francine BAVAY-GUILLAUME,
M. Eric GARANDEAU

A 19h10, la séance est ouverte par Monsieur François VAUGLIN, Maire du 11^e arrondissement.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. le Maire : « Je vous propose de désigner Mme Liliane CAPELLE comme secrétaire de séance. Je ne vois pas d'objections.

L'adoption du compte rendu de la séance du 8 novembre est reportée à notre prochaine séance car les temps de production étaient trop courts pour que le compte-rendu puisse être finalisé.

Nous avons reçu les pouvoirs suivants :

- Mme Dominique KIELEMOËS donne pouvoir à M. Philippe DUCLOUX,
- Mme Rosalie LAMIN à M. Luc LEBON,
- M. Jean-Christophe MIKHAÏLOFF me donne pouvoir.

COMMUNICATION SUR LES PROJETS DE DELIBERATIONS DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

M. le Maire : « Je propose de commencer par les communications récurrentes qui concernent la programmation des investissements d'intérêt local et les délibérations du prochain Conseil départemental :

- **2017 DAE 57-G** *Subvention (30 000 euros) et convention avec l'association Joséphine (11^e)*
- **2017 DASCO 95-G** *Divers collèges publics en cité scolaire - Contribution (238.362 euros) du département aux services de restauration pour 2018*
- **2017 DASES 430-G** *Subventions (230 000 euros) et conventions avec les associations Basiliade (3^e) et CPCMI (12^e) pour la création de la Maison Chemin Vert (11^e)*

Les associations Basiliade et CPCMI se sont réunies pour ouvrir un projet de Maison Chemin Vert. Ce projet social très intéressant sera voté au prochain Conseil de Paris. Il se trouvera dans une maison qui appartient à la RATP. La mutuelle de la RATP est aussi mise à contribution pour ce projet. »

COMMUNICATION SUR LA PROGRAMMATION DES INVESTISSEMENTS D'INTERÊT LOCAL 2018

M. le Maire : « Je vous propose de passer à la communication sur le programmation des Investissements d'intérêt local pour 2018. Je passe la parole à M. Luc LEBON. »

M. LEBON : « Merci. Cette communication est récurrente. Tous les ans, en fin d'année, on présente les investissements pour l'année suivante. Depuis 2010, les mairies d'arrondissement ont un rôle accru dans la programmation de tous les travaux d'entretien sur les équipements de proximité et la voirie secondaire. C'était une réforme mise en œuvre par notre ancienne collègue Maïté ERRECART. Le corollaire de ces nouvelles compétences est davantage de transparence. Cette programmation est donc présentée tous les ans devant le Conseil d'arrondissement et fait l'objet d'une communication.

Pour 2018, nous avons une enveloppe globale de 2,9 millions € environ pour ces investissements d'intérêt local, en légère augmentation avec 50.000 € environ de plus que l'an dernier :

- 2,2 millions € pour les équipements de proximité
- 730.000 € pour l'espace public et la voirie secondaire.

Le cadre reste assez classique. La plus grande partie de l'enveloppe des équipements de proximité (50%) est consacrée à l'entretien des écoles, avec près de 1,2 million d'euros. L'enveloppe est également affectée aux équipements sportifs pour environ 400.000 €, aux crèches pour 250.000 € et aux équipements culturels de l'arrondissement pour 120.000 € environ.

Les principales opérations concernant les écoles visent l'entretien des toitures, des menuiseries, des éclairages et la réfection des sanitaires. On a quelques grosses opérations dans l'école maternelle avenue de Bouvines, l'école élémentaire rue Saint-Bernard, l'école maternelle cité Souzy, l'école élémentaire au 100 avenue de la République.

Pour les équipements sportifs, une grosse opération est prévue cette année (250.000 € environ) au centre sportif Candie, avec notamment la rénovation des vestiaires et le traitement des infiltrations. Cette opération était attendue. On peut se réjouir qu'elle soit maintenant programmée.

Pour l'espace public, 160.000 € sont consacrés aux espaces verts et 570.000 € à la voirie secondaire. A titre d'exemple, voici deux opérations importantes :

- une opération de requalification – donc d'embellissement et de végétalisation – de la rue Lacharrière à proximité de l'église Sainte-Marguerite
- une opération d'entretien d'une partie de la rue Popincourt, avec la réfection du tapis pour 120.000 €.

Mais pour votre complète information, il ne faut pas oublier que cette enveloppe va être abondée pour un montant important d'environ 1,2 million d'euros, qui sont affectés aux opérations retenues par les Parisiens lors du Budget participatif 2017. Cela représente une enveloppe globale d'investissement de 4,2 millions d'euros pour le 11^e arrondissement pour cette dernière édition du Budget participatif. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Il s'agit d'une communication sans vote, je vois néanmoins que M. Adrien TIBERTI demande la parole. »

M. TIBERTI : « Je voudrais seulement savoir ce qu'est un tapis. »

M. LEBON : « Il s'agit de la réfection du bitume et du revêtement de la rue. On ne refait pas toutes les fondations mais juste le tapis, l'élément le plus souvent utilisé en premier. »

M. le Maire : « Il s'agit de la couche supérieure de la chaussée. Vous voyez que maintenant nous avons les moyens pour travailler l'an prochain. A nous tous d'en tirer profit. »

COMMUNICATION SUR LE LANCEMENT D'APPELS A PROJETS

2017 DEVE 181 Communication sur le lancement de l'appel à projets 2018 relatif aux jardins partagés

M. le Maire : « Je propose à Mme Joëlle MOREL de présenter les deux communications. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. Le programme « Main verte » permet de créer de nouveaux jardins partagés. Il y en a de plus en plus dans l'arrondissement et dans tout Paris. Au 15 mars 2017, la Ville de Paris totalisait 122 jardins partagés ouverts au public, dont 36 ouverts depuis 2014.

Ces jardins partagés sont aménagés principalement sur des terrains appartenant à la Ville (85 jardins) ou à des bailleurs sociaux (22 jardins). Dans le 11^e arrondissement, nous avons essentiellement des jardins partagés dans les squares ou les espaces verts. On en a quelques-uns maintenant chez les bailleurs sociaux. Je travaille pour qu'il y en ait davantage car le développement des jardins partagés dans le 11^e est assez limité. On pourrait imaginer sans doute la création d'un nouveau jardin partagé dans le square de la Roquette. On y travaille activement, particulièrement avec le centre social Solidarité Roquette.

Les jardins partagés jouent un rôle très important à la fois pour améliorer le cadre de vie, pour créer du lien social dans les quartiers et pour sensibiliser aux questions environnementales et alimentaires. Ils représentent un véritable lieu d'apprentissage et de vivre ensemble dans les quartiers parisiens. Les associations qui souhaitent répondre au lancement de cet appel à projets peuvent déposer leur dossier jusqu'à la fin du mois de mars 2018 sur le site Paris.fr, rubrique Association/SIMPA. »

2017 DEVE 182 Communication sur le lancement d'un appel à projets 2018 sur le thème « Protection et Développement de la Biodiversité » / « + de nature en ville », lauréat Budget participatif 2016

Mme MOREL : « La biodiversité est un élément très important sur lequel nous avons besoin de travailler. La Ville de Paris a lancé son Plan biodiversité. On y travaille depuis plusieurs mois maintenant. On a fait beaucoup de réunions dans le 11^e arrondissement sur le thème de la biodiversité. Mme Pénélope KOMITES présentera le deuxième Plan biodiversité de la Ville de Paris lors du premier Conseil de Paris de 2018.

Cette biodiversité est à la fois présente et fragile. C'est en raison de cette fragilité qu'elle nous semble importante. Je rejoins Pénélope KOMITES sur cette problématique. L'année dernière, on avait déjà fait un appel à projets sur le thème « Education et enseignement à la biodiversité ». En 2018, le thème est « Protection et développement de la biodiversité parisienne ». Les jardins partagés répondent en général à cet appel à projets. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Adrien TIBERTI a demandé la parole. »

M. TIBERTI : « J'ai une question pour ma collègue Joëlle MOREL. Puisqu'il y a un appel à projets pour les jardins partagés, est-ce qu'une étude ou un retour est envisagé sur les jardins

partagés existants, sur leur utilisation, sur le nombre de personnes qui y sont réellement investies ? Ce sont généralement des espaces publics, des propriétés municipales et on nous demande souvent le nombre de personnes impliquées dans ces projets, afin de savoir indirectement s'il n'y a pas une forme de privatisation de l'espace public à travers des associations qui donnent parfois l'impression d'être fermées sur elle-même. Est-ce que les services de la Ville, notamment ceux de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement (DEVE), se sont un peu renseignés pour infirmer ce sentiment ? »

Mme MOREL : « Avec la charte « Main verte » et la Maison du jardinage, il y a un suivi précis des actions menées dans les jardins partagés puisque des conventions sont signées pour six ans. Nous n'attendons pas six ans pour lancer une étude, des rencontres se font régulièrement avec les gestionnaires des jardins partagés. Je peux m'engager auprès de vous pour donner des chiffres très précis pour savoir où on en est sur la fréquentation, l'utilisation et le turnover des participants dans les jardins partagés dans le 11^e. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour cette double communication. Vous l'avez compris, vous avez jusqu'au mois de mars pour candidater sur les jardins partagés. »

PROJETS DE DELIBERATION SOUMIS POUR AVIS DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Logement et Habitat

2017 DLH 325 Réalisation aux 14 rue Oberkampf et 7 passage Saint-Pierre Amelot (11^e) d'un programme de construction neuve de 38 logements sociaux (19 PLA-I, 11 PLUS, et 8 PLS) par la RIVP

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Bastien RECHER pour cette première délibération. »

M. RECHER : « Bonsoir. 13 délibérations concernent le logement. Cela s'explique par le vote d'un certain nombre de délibérations budgétaires en fin d'année. Il faut souligner que parmi ces projets de délibération, un grand nombre concerne des rénovations Plan Climat, ainsi que des créations et conventionnements de logements sociaux. »

Concernant le 14 rue Oberkampf et le 7 passage Saint-Pierre Amelot, ce dossier est suivi depuis un moment dans l'arrondissement. Tout le monde connaissait l'emprise du garage et d'un certain nombre des dépendances voisines. Dans ce cadre, la RIVP peut réaliser 38 logements sociaux dans cette future copropriété, avec des logements en accession à la propriété en supplément. La délibération est assez habituelle en termes de financement et de garantie de prêt de la Ville de Paris. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Adrien TIBERTI souhaite prendre la parole. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Je m'étais inscrit essentiellement parce que je voulais m'assurer que l'on puisse avoir le débat sur la question du logement social. Le Conseil d'arrondissement de ce mois-ci n'est pas du tout anodin.

Si on fait un rapide calcul, les projets représentent 175 logements sociaux supplémentaires, sous toutes les formes :

- une construction neuve rue Crespin-du-Gast,
- des réhabilitations lourdes rue Amelot,
- des achats d'immeubles entiers pour maintenir des locataires qui, en cas de vente à la découpe ou reprise par le propriétaire, seraient contraints de partir,
- quelques logements dans le diffus.

Nous voyons ce soir tout le panel du logement social et toute la palette d'intervention pour produire des logements sociaux supplémentaires, pour un total qui n'est pas négligeable pour notre arrondissement. Je pense qu'il faut s'en féliciter.

Je me suis inscrit sur cette délibération, et j'aurais pu m'inscrire sur n'importe quelle autre. Mais celle-ci a une particularité qu'il faut souligner : sur les 38 logements sociaux de la rue Oberkampf, il y a une majorité de PLA-I. C'est rare alors que nous savons que l'essentiel de la demande porte sur le PLA-I. Il n'y a pas autant de PLA-I bien souvent pour des raisons financières, pour pouvoir équilibrer les opérations sans que les budgets soient trop lourds pour le bailleur. Quant à choisir une opération pour avoir le débat, c'est celle-là que j'ai choisie.

Nous nous félicitons de la politique menée par la Ville de Paris concernant le logement social et cela n'est évidemment pas sans rapport avec le fait qu'un élu communiste est en charge du sujet, mon camarade Ian BROSSAT. »

M. le Maire : « Merci. Madame SPINNEWEBER demande la parole. »

Mme SPINNEWEBER : « Je voulais en préambule dire que nous ne sommes pas intervenus sur les délibérations précédentes relatives à la rénovation du Plan Climat mais nous les soutenons.

Concernant cette délibération, vous vous réjouissez que l'essentiel de ces logements soit consacré aux PLA-I à bon marché. Mais je voudrais soulever une interrogation sur le mode de financement de cette opération. J'espère qu'elle pourra s'avérer positive dans le futur puisqu'il ne s'agit pas d'une acquisition à la base, mais d'un achat d'usufruit temporaire sur une durée de 20 ans. Les subventions versées par la Ville de Paris pour cette opération permettent donc, pour le moment, de financer la création de logements sociaux, et je m'en réjouis.

Par contre, il ne faut pas perdre de vue qu'il y a des opérations de cession de la nue-propriété sur un parc privé dans des conditions que nous ne connaissons pas pour le moment et qui répondent plutôt à une opération d'ordre fiscal. Il ne faut pas perdre de vue que la différence de coût entre les opérations traditionnelles, dans lesquelles la Ville de Paris ou le bailleur social est entièrement propriétaire, et ces opérations où il n'est que temporairement propriétaire d'une partie de la propriété – celle de la perception des loyers – sachant qu'à la fin du contrat, le bien revient en pleine propriété au nu-propriétaire. Il ne faut pas confondre les deux sur le plan financier à long terme. À court terme, c'est très bien car il va y avoir de nouveaux logements sociaux. Mais il ne faut pas perdre de vue que c'est beaucoup d'argent consacré pour une période simplement temporaire.

Dans ces conditions, nous n'avons pas encore assez de recul sur ce mode de fonctionnement et de financement du logement social qui peut très bien évoluer en fonction de l'évolution de la fiscalité. On sait qu'en France, elle évolue malheureusement très souvent et très rapidement. Pour l'instant, nous nous abstenons sur cette opération. Nous ne sommes pas du tout contre l'opération en elle-même et la création de logements sociaux qu'elle permet de financer, mais nous sommes réservés sur le fait qu'il s'agit d'un financement tout à fait temporaire et non définitif pour ceux qui vont y contribuer. »

M. le Maire : « Merci. Votre intervention est parfaitement claire. Je passe la parole à M. Bastien RECHER pour apporter quelques compléments. »

M. RECHER : « Vous avez raison Mme SPINNEWEBER. Il y a de plus en plus de développements de prêts locatifs sociaux à courte durée. Ce phénomène a été observé sur toute la région parisienne et nous pouvons le regretter. Une pérennisation sur la durée est nécessaire, et je pense que l'idée repose sur cela. Là, on parle juste d'équilibre sur le ponctuel. »

Pour faire suite à ce que disait M. TIBERTI, je voulais signaler que dans l'ensemble des délibérations qui vous sont présentées aujourd'hui, l'une d'elles concerne le changement d'usage. Parmi les instruments mis en place pour rendre le logement accessible à Paris, il y a aussi la lutte contre les meublés touristiques. Demain, il y a d'ailleurs la première réunion de l'observatoire des locations touristiques meublées. Il faut effectivement qu'à Paris, comme dans la plupart des grandes villes dans le monde, on puisse avoir des instruments de régulation et les imposer aux sites qui font commerce de la mise à disposition de ces logements car il y a besoin de logements pour les gens qui vivent à Paris tout simplement. »

M. le Maire : « Absolument. Merci beaucoup. Pour rassurer Mme SPINNEWEBER sur la bonne utilisation des fonds publics, chaque denier est utilisé de la manière la plus efficace possible étant donné les besoins de logements sociaux. Pour 20 ans de logements sociaux, on a un prix de sortie de 1500 € par mètre carré utile. Pour les opérations les moins onéreuses, cela représente un prix 3 à 6 fois moins cher pour une durée de vie de 20 ans. Si on fait le coefficient multiplicatif sur la durée de vie d'un immeuble, on est dans une fourchette qui est à peu près comparable. Les euros investis dans ce dispositif produisent autant que ceux qui sont investis lorsque la Ville ou un bailleur social achète. »

Merci pour ce débat. Nous allons passer au vote. Qui s'abstient ? Les élus Les Républicains. Qui vote pour ? Le reste de l'assemblée. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2017 DLH 336 Réalisation au 49 avenue Parmentier (11^e) d'un programme de création de 18 logements sociaux par Paris Habitat OPH

M. le Maire : « Mme SPINNEWEBER, vous êtes inscrite sur la plupart des délibérations, souhaitez-vous une délibération groupée ? Non. Les présentations se feront donc distinctement. Je passe la parole à M. Bastien RECHER. »

M. RECHER : « Cette délibération concerne une opération Paris Habitat au 49 avenue Parmentier portant sur des logements familiaux. Dix-huit logements familiaux seront construits et mis à la disposition des demandeurs sociaux grâce à cette délibération. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Merci beaucoup. Nous avons tenu à intervenir car lors de la présentation de cette opération de préemption en septembre 2016, nous avons voté contre, au vu de la manière dont elle avait été présentée.

Maintenant, nous avons un programme qui a été amendé et amélioré. Nous allons présenter un avis favorable dans la mesure où il y a une amélioration sur le nombre de logements familiaux, en l'occurrence la création de deux logements de grande taille qui permettent d'accueillir des familles avec des enfants, ce qui manque cruellement dans notre arrondissement. De plus, une importante réhabilitation de cet immeuble a été programmée. Vous voyez, nous ne sommes pas bornés pour ou contre une situation. Nous avions un avis défavorable au mois de septembre, et en voyant la présentation de ce projet définitif, nous l'acceptons bien volontiers. »

M. le Maire : « Dont acte. Merci pour cet esprit constructif. Je pense que nous vous avons indiqué à l'époque que nous cherchions toujours à multiplier le nombre de logements familiaux parce qu'on en manque dans le parc social. Avec M. Bastien RECHER et M. Patrick BLOCHE, nous cherchons en permanence à offrir toujours plus de logements familiaux. Quand on ne crée que des studios dans un immeuble, on comptabilise plus de logements et on se rapproche plus rapidement de l'objectif des 20%. Néanmoins, il nous semble plus important de mieux s'adapter aux besoins des demandeurs.

Nous allons passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Merci. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

2017 DLH 392 Réalisation au 12, rue Chevreul (11^e) d'un programme de création de 13 logements sociaux par Paris Habitat OPH

2017 DLH 298 Location de l'immeuble du 12, rue Chevreul (11^e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique

M. le Maire : « Je vous propose d'avoir une présentation groupée sur les deux projets de délibération qui portent sur la même adresse. La première délibération porte sur la réalisation du programme et la deuxième sur la location à Paris Habitat. Elles sont fonctionnellement liées. »

M. RECHER : « 13 logements sociaux seront créés par Paris Habitat au 12 rue Chevreul. Ce sont des réhabilitations dont certaines portent sur des logements de loi 1948. Je voudrais surtout souligner qu'il s'agit d'une structure équilibrée. On est sur la règle des tiers puisqu'on a autant de PLA-I, de PLUS et de PLS parmi ces 13 logements sociaux. »

M. le Maire : « Merci. La parole est à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Je reprends et je souligne les arguments présentés par M. Bastien RECHER sur l'équilibre du projet. Je tiens cependant à souligner qu'il s'agit d'une préemption sur un immeuble dans lequel 85 % des logements sont actuellement occupés. Cela ne libère donc

pas un nombre considérable de mètres carrés disponibles pour les logements sociaux. Peut-être que ce sera une belle opération dans l'avenir. Pour le moment, on a la chance qu'il y ait eu deux appartements loi de 1948. Je ne voudrais pas faire preuve de cynisme, mais on sait très bien qui occupe ces logements loi de 1948 : des personnes très âgées. Elles vont « libérer » les mètres carrés mais pour les autres appartements, il faudra attendre aussi que les locataires en place libèrent ces mètres carrés. Là, on fait un peu de la statistique sur le plan du nombre de logements supplémentaires. Ceci dit, c'est bien de créer des logements sociaux.

Je suis tout à fait d'accord quand il s'agit de préempter un immeuble dans son ensemble, et non pas pour quelques appartements. Mais il ne faut pas perdre de vue que, pour le moment, cela coûte très cher de préempter un immeuble qui ne donne la disponibilité pour des locataires sociaux que pour deux appartements sur l'ensemble de l'immeuble.

Autre point que je tiens à souligner : compte-tenu du fait qu'on ne peut pas réhabiliter l'ensemble de l'immeuble, on s'aperçoit que ces appartements vont encore être au chauffage individuel électrique. C'est tout de même une aberration dans une époque où on essaie de limiter les dépenses de chauffage et d'avoir des opérations moins coûteuses sur le plan de l'énergie. Je comprends parfaitement qu'on ne peut pas faire autrement. C'est aussi la limite de la préemption d'immeubles qui sont occupés et sur lesquels nous n'avons pas la main libre pour faire les travaux qui pourraient être nécessaires. »

M. le Maire : « Merci. Je vois que M. Adrien TIBERTI demande la parole. Je pense que nous allons entendre des arguments qui ont déjà été prononcés. »

M. TIBERTI : « Mme SPINNEWEBER, vous ne pouvez pas nous rebattre les oreilles en permanence avec la nécessité de préserver la présence des classes moyennes dans l'arrondissement et en même temps, nous reprocher d'acheter des immeubles.

Le 12 rue Chevreul, comme tous les immeubles de la rue, est un immeuble haussmannien. A part les deux logements loi de 1948 qui risquent de changer de locataires dans les années qui viennent, ce sont des gens dont vous nous rebattez les oreilles qui y habitent et qui, si nous ne faisons rien, seraient confrontés à une vente à plus de 8.000 €/m² (voire 8.500 €/m² car la place la Nation est à proximité), ou à un renouvellement de bail de location à 25 €/m², ce qui n'est probablement pas ce que les locataires en place payent s'ils sont là depuis longtemps.

Nous faisons une politique qui correspond à vos dires mais vous trouvez quand même le moyen de redire, ce qui pose quand même un problème. En plus, vous dites que cela coûte très cher. Mais il s'agit d'investissement par de l'achat ! L'argent n'est pas jeté par les fenêtres.

La politique actuelle du Gouvernement, que personne dans cette assemblée n'a officiellement soutenue, est dangereuse pour le logement social. Elle risque de mettre des bailleurs dans des difficultés très importantes, notamment Elogie qui se retrouve en difficulté avec l'article 58 du projet de loi de finances qui va obliger les bailleurs à compenser les baisses d'APL. On voit bien la logique de ce gouvernement ultralibéral : pousser certains bailleurs à la vente du patrimoine. Ce sont des choses qui nous pendent au nez s'il n'y a pas une forte mobilisation populaire. D'ailleurs, j'appelle à la manifestation le 9 décembre pour maintenir, soutenir et défendre le logement social. Mais soyons d'accord sur ce fait : quand nous achetons un immeuble, il s'agit d'un investissement. Ce n'est pas de l'argent jeté par les fenêtres. Cela augmente et enrichit le patrimoine de la Ville. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Mme SPINNEWEBER souhaite reprendre la parole. »

Mme SPINNEWEBER : « Je suis très contente de vous entendre dire qu'acheter un appartement, c'est faire de l'investissement qui adapte le patrimoine de toute une vie. C'est la première fois que je vous entends le dire et j'en suis très heureuse. Il faut quand même reconnaître que l'évaluation qui est faite de cet investissement, c'est aussi de la capitalisation future de loyers. C'est tout de même un calcul très financier, ce que vous reprochez beaucoup. Je pense qu'il faut quand même noter qu'on achète un immeuble entier et que, pendant une période qu'on ne peut pas évaluer pour le moment, ces appartements ne seront pas disponibles réellement pour ceux qui sont en attente de logement. Cela ne changera donc rien sur la disponibilité de logements sociaux à l'intérieur de Paris. De plus, cet immeuble ne sera accessible ni aux handicapés ni a fortiori aux personnes qui deviennent de plus en plus âgées. »

Il faut quand même rester raisonnable et ne pas tout transformer. Ce n'est pas parce que la Ville de Paris achète de très beaux appartements occupés actuellement que les gens ne vont pas être nécessairement jetés à la rue du jour au lendemain. Je ne suis pas d'accord avec vous. Il faut reconnaître les choses : c'est un investissement lourd et coûteux pour faire du logement social. Pour le moment, cela fait deux logements sociaux qui ne représentent pas des logements supplémentaires puisque jusqu'à présent, que je sache, ils étaient occupés. »

M. le Maire : « Merci. C'est très clair. Je donne la parole à M. Bastien RECHER. »

M. RECHER : « Je vous remercie. Je peux vous suivre sur votre deuxième question relative à la rénovation. Effectivement, quand on rénove des petits immeubles, on ne fait pas parfois les opérations les plus performantes d'un point de vue énergétique. Les travaux sur le système de chauffage sont les plus lourds à faire dans une opération de réhabilitation. De plus, ils ne peuvent s'effectuer sur des immeubles occupés. Pour autant, ne faut-il pas le faire du tout ? Je ne le crois pas. Le problème actuel est de lutter contre les passoires thermiques. Ce qu'on pourra gagner sera de toute façon un gain profitable pour tous. »

Sur votre question de la création nette ou non de logements sociaux, nous avons l'une des différences les plus marquantes entre la majorité et l'opposition aujourd'hui à Paris. Nous voulons que la transformation du parc immobilier parisien permette que les Parisiens restent à Paris. Le logement social est le moyen le plus adapté pour y arriver car les loyers sont conventionnés et encadrés. En agissant sur ce parc social, on peut permettre à des ménages de rester à Paris. Plus nous aurons l'occasion d'augmenter ce parc social, mieux ça sera pour la politique que nous menons.

Nous n'allons pas reprocher aux gens qui vivent actuellement dans ces appartements d'être éligibles au logement social. On ne va pas leur demander de partir. A chaque opération de ce type, les gens sont très heureux de pouvoir intégrer le parc social. Les loyers sont toujours systématiquement adaptés. Généralement, les gens gagnent en loyer directement sur l'opération, compte tenu des prix complètement fous que l'on peut avoir aujourd'hui dans le privé. L'utilité sociale de ces opérations reste extrêmement forte et permet une forme de stabilité de la population de l'arrondissement, ce dont je me félicite. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. La rénovation énergétique est une question qui nous préoccupe beaucoup. Le projet porte sur un immeuble ancien avec une certaine valeur patrimoniale et dans lequel les travaux de rénovation sont très compliqués à réaliser. Au-delà du fait qu'il s'agisse d'un milieu occupé, les bailleurs ont souvent des difficultés à faire percer des cages d'escalier et des paliers, ou faire passer les canalisations d'un chauffage collectif à des endroits ayant une certaine valeur patrimoniale. Cette solution n'est donc pas optimale mais elle est la seule qui soit praticable dans cet immeuble ancien avec une certaine valeur patrimoniale. Nous allons passer au vote. »

2017 DLH 392 Réalisation au 12 rue Chevreul (11^e) d'un programme de création de 13 logements sociaux par Paris Habitat OPH

M. le Maire : « Qui vote contre ? Les élus Les Républicains. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2017 DLH 298 Location de l'immeuble du 12 rue Chevreul (11^e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique

M. le Maire : « Qui vote contre ? Les élus Les Républicains. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

2017 DLH 299 Location de l'immeuble du 156, boulevard Voltaire (11^e) à Paris Habitat OPH - Bail emphytéotique

M. le Maire : « M. Bastien RECHER a la parole. »

M. RECHER : « Suite à une préemption, la Ville de Paris va louer dans le cadre d'un bail emphytéotique à Paris Habitat cette adresse du 156 boulevard Voltaire qui comprend six logements et un commerce. Les conditions d'attribution de cette opération sont classiques, après expertise du bien par France Domaine. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je donne la parole à Mme SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Si j'ai bien compris cette opération, il s'agit aussi de la préemption d'un immeuble qui est entièrement occupé pour le moment et qui ne libère aucun mètre carré supplémentaire pour de nouveaux occupants. Vous secouez la tête, mais je fais partie de la commission logement et j'entends tout le temps des gens en difficulté qui recherchent des logements. Ils ne recherchent pas des mètres carrés théoriques dans 15 ans mais un logement pour le lendemain matin parce qu'ils sont dans des difficultés très importantes. Il ne faut pas non plus confondre les choses. Je vous vois hocher la tête et ça m'agace un peu parce qu'il faut faire face à la réalité des choses.

On est en train de préempter un immeuble occupé et c'est très bien. Un jour ou l'autre, ça deviendra un immeuble disponible pour y installer des gens confrontés à des difficultés sociales. Mais pour le moment, ce n'est pas le cas. Il s'agit simplement de « statistique ». De plus, c'est basé sur un coût théorique et très financier de capitalisation future de loyers à percevoir.

Je pense qu'il s'agit davantage d'une opération financière et mathématique plutôt que d'une réalité quotidienne pour les gens qui viennent vous rencontrer et qui vous expliquent qu'ils ont été obligés de quitter leur appartement et de mettre leurs meubles dans un garde-meuble, et que leurs enfants sont dispersés dans la nature. Il faut quand même rester proche de la réalité des choses et ne pas s'arrêter à des statistiques. »

M. le Maire : « Merci. Mme Isabelle CHARPENTIER souhaite prendre la parole. »

Mme CHARPENTIER : « Je suis désolée, mais nous sommes en train de rattraper tout ce que votre parti n'a pas construit pendant des dizaines d'années. À Paris, sous les mandats de Jacques CHIRAC et de Jean TIBERI, rien n'a été construit.

Il ne faut pas demander tout et son contraire. Les personnes qui sont dans les logements qu'on rachète à l'heure actuelle, ne seront pas obligées de quitter Paris et pourront enfin y rester avec leur famille, ce qui ne sera peut-être pas possible dans les mois à venir, vu l'augmentation et la spéculation immobilière que font vos amis. »

Mme SPINNEWEBER : « Je vous répondrai simplement que mes « amis » sont partis depuis 1995. Vous êtes en place depuis cette date-là et rien n'a changé. »

M. le Maire : « On va peut-être compter 2001 pour l'Hôtel de Ville car, comme chacun le sait autour de cette table, les cordons de la bourse ne se trouvent pas en Mairie d'arrondissement. Il n'en reste pas moins que cela fait 16 ans. Je donne la parole à M. Bastien RECHER. »

M. RECHER : « Je partage le constat fait par ma collègue Isabelle CHARPENTIER sur les politiques menées auparavant. Par ailleurs, il y a aussi une réalité de fait qui est celle de l'arrondissement : les quartiers les plus denses d'Europe se trouvent dans le 11^e arrondissement.

Malheureusement, on ne peut pas inventer des terrains à construire. Et je pense qu'on ne peut pas non plus envisager une surélévation de l'ensemble des immeubles de l'arrondissement pour créer du logement. L'idée est de créer un meilleur équilibre du logement à l'échelle de la métropole. Par contre, la question qui se pose pour le 11^e arrondissement, est celle de l'équilibre entre ses parcs privé et social, parc encadré et libre du point de vue des loyers. L'achat du logement et le conventionnement de logements permet donc de rétablir un équilibre dans notre territoire sur lequel il n'y a pas de possibilité de construction nouvelle.

Sans vouloir être excessivement polémique, je voudrais quand même noter que lorsque vous dites qu'il faut de nouveaux logements maintenant, nous n'avons pas besoin de remonter à 2001. Aujourd'hui vous avez une majorité au Conseil régional qui met en place une politique consistant à diviser par trois les fonds consacrés à l'aide à la création de logements sociaux. Cette majorité exerce aujourd'hui une forme de chantage sur l'échelle du territoire métropolitain en expliquant qu'elle ne financera plus les constructions de logements sociaux. Je pense que si l'on veut obtenir immédiatement des nouveaux mètres carrés de logements sociaux pour les gens qui viennent nous voir, à Paris ou en proche banlieue, il faut être cohérent et rétablir les financements qui ont été supprimés, notamment par cette majorité. »

M. le Maire : « Merci. J'avance un dernier argument qui me semble important : au-delà du fait de vouloir maintenir les classes moyennes, les personnes concernées sont des habitants qui ont loué des logements sur le marché privé qui ne pourront pas être expulsés dans le cadre d'une vente à la découpe. Lorsque la Ville préempte, cela signifie que l'immeuble est vendu dans sa totalité et qu'il y a un risque de vente à la découpe. Nous empêchons ces ventes à la découpe en faisant ces préemptions et en maintenant les classes moyennes qui sont dans ces logements.

Vous évoquez une spéculation statistique. Les statistiques sur le taux de rotation dans le logement à Paris sont bien connues : la durée moyenne de résidence dans un appartement en location privée à Paris est aujourd'hui de trois ans. Nous ne sommes pas sur un investissement avec un horizon dans 20, 30 ou 50 ans. Les appartements vont se libérer au fur et à mesure, et assez

rapidement en fait. Il ne s'agit pas d'une spéculation hypothétique sur l'avenir, nous sommes sur des actions concrètes : d'abord maintenir les classes moyennes en place et ensuite, quand les appartements se libèrent, pouvoir répondre aux attentes des 9000 demandeurs de logements sociaux dans le 11^e arrondissement.

Je vous propose de passer au vote. Qui vote contre ? Les élus Les Républicains. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

Urbanisme

2017 DU 170 Vente à AXIMO de lots de copropriété préemptés par la Ville de Paris en vue de réaliser des logements sociaux (3^e et 11^e)

M. le Maire : « M. Bastien RECHER a la parole. »

M. RECHER : « Parmi les outils mis à disposition par la Ville de Paris pour créer du logement social, il y a également ce qu'on appelle la préemption dans le diffus. Nous avons régulièrement des délibérations qui proposent de réaliser des logements sociaux dans le diffus, c'est-à-dire au milieu de copropriétés privées. Nous avons déjà eu à de nombreuses reprises le débat sur l'utilité sociale de cet outil. AXIMO, filiale de Paris Habitat, propose de réaliser deux logements sur trois lots situés à deux adresses : 11 rue de Beauce (3^e) et 51 rue de la Fontaine-au-Roi (11^e). »

M. le Maire : « La parole est à Mme Nicole SPINNEWEBER. »

Mme SPINNEWEBER : « Je ne vais pas recommencer la démonstration que je fais régulièrement sur la préemption dans le diffus pour expliquer à quel titre nous sommes contre cette préemption qui n'apporte pas de solution réelle.

Par contre, je tiens à souligner que même si nous votons contre cette opération particulière, nous votons positivement sur toutes les autres délibérations qui n'ont pas été présentées individuellement pour la création de logements sociaux dans l'arrondissement. »

M. le Maire : « Merci. C'est bien noté et je les énoncerai tout à l'heure. Je pense que cela n'appelle pas d'autre réponse si ce n'est que, pour nous, la préemption dans le diffus est le parangon de la recherche de la mixité sociale.

Nous allons passer au vote. Qui vote contre ? Les élus Les Républicains. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. »

Le projet de délibération est adopté à la majorité.

Attractivité et Emploi

2017 DAE 313 Marchés de la création Bastille (11^e) et Edgar Quinet (14^e) – Attribution de délégation de service public

M. le Maire : « La parole est à Mme Martine DEBIEUVRE. »

Mme DEBIEUVRE : « Merci M. le Maire. Le projet concerne les attributions de la délégation de service public aux marchés Bastille et Edgar-Quinet. Je ne vous présente pas le marché de la création Bastille que vous connaissez tous.

Le Conseil de Paris a approuvé en 2017 le principe de renouvellement de la gestion déléguée des marchés de la création pour une durée de cinq ans. Deux candidats se sont présentés et ont présenté une offre : la société EGS et la SOMAREP, le délégataire sortant. La société EGS a remporté l'appel d'offres car elle propose une qualité de service satisfaisante et des suggestions intéressantes pour redynamiser le marché Bastille. D'autre part, elle propose de verser une redevance nettement supérieure à la collectivité parisienne. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Jacques LEFORT a demandé la parole. »

M. LEFORT : « Merci. Bonsoir à tous. Le marché de la création Bastille est un sujet que nous connaissons bien au sein du Conseil du 11^e arrondissement car il a eu une histoire tumultueuse. En effet, il a failli disparaître au début du mandat. Nous étions intervenus, nous les élus Les Républicains, pour essayer de maintenir ce marché qui souffrait à une époque d'un déséquilibre économique, rappelé dans les attendus de cette délibération. Nous sommes très heureux de voir que ce marché est prolongé, et nous voulions le souligner ce soir.

Nous voulions souligner aussi que les propositions faites par la société EGS, pour arriver à dynamiser davantage ce lieu le samedi, sont porteuses d'espoir pour l'ensemble des artistes présents sur ce marché de façon à ce qu'ils puissent avoir davantage de fréquentation et surtout davantage d'artistes qui viennent exposer leurs créations à leurs côtés. Vous avez cité le budget de quasiment 15.000 € qui sera affecté à la politique de promotion du marché, avec une cellule spécialisée composée d'experts qui vont faire de la communication professionnelle autour de ce marché avec une application mobile qui serait de nature à attirer des touristes étrangers et les habitants de nos quartiers.

Mais, au-delà de ces éléments de satisfaction, il me paraissait essentiel de ne pas oublier la part que doivent prendre la Mairie du 11^e arrondissement et la Mairie de Paris dans l'attractivité du lieu. Le savoir-faire développé en matière d'attraction culturelle pour ce lieu doit être cohérent avec la conception de la rénovation de la place de la Bastille située juste en face : ces endroits devront se mettre en valeur mutuellement. Il y a aussi les problématiques de la propreté. En effet, un lieu attirant est un lieu propre.

Pour toutes ces raisons, il est important que la Ville de Paris cible tout particulièrement ses efforts sur cet endroit assez unique dans Paris, puisqu'il n'y a que deux marchés de la création non couverts, à Montparnasse et à Bastille. S'agissant de l'un des rares lieux ouverts au public qui nous permette d'accueillir des touristes, autant le défendre, le préserver et le faire en accompagnement de cette société et des artistes et artisans présents sur ce marché. Nous voterons donc cette délibération. »

M. le Maire : « Merci de soutenir ce projet de la municipalité. Je passe la parole à Mme Martine DEBIEUVRE. »

Mme DEBIEUVRE : « Je voulais simplement faire remarquer que la société SOMAREP, qui s'est beaucoup plaint en disant qu'elle ne faisait pas recette, devait visiblement en faire quand même puisqu'elle a de nouveau candidaté. »

Tout comme vous, j'espère aussi que cela va amener de nombreux artistes. Pour le moment, le marché est plus basé sur de l'artisanat d'art que sur des artistes. Je pense qu'il faut chercher à relever un peu le niveau. J'espère que les exposants respecteront un peu mieux l'environnement et arrêteront de se garer sur la piste cyclable qui est régulièrement neutralisée par leurs voitures, ce qui est très gênant, très dangereux, et illégal bien sûr. »

M. le Maire : « Merci. Nous avons défini ce projet pour revitaliser ce marché. La majorité le présente en délibération, cela illustre le fait que nous souhaitons faire perdurer ce marché et le redynamiser. »

Une nouvelle rumeur circulerait parmi les exposants sur notre supposée volonté de supprimer ce marché de la création Bastille. Nous avons bien évidemment démenti cette rumeur lors de la dernière commission. Il s'agit d'un projet de la municipalité que nous vous proposons de voter aujourd'hui. Qui est pour ? Unanimité. Merci beaucoup. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Affaires Scolaires

2017 DASCO 144 Caisse des Ecoles (11^e) – Convention pluriannuelle d'objectifs et de financement 2018-2020 pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

M. le Maire : « Je donne la parole à Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Merci M. le Maire. La délibération 2017 DASCO 117 a fixé de nouveaux cadres pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire entre la Ville de Paris et les Caisses des écoles pour la période 2018-2020. La présente délibération définit le cadre de la délégation de la Ville de Paris aux Caisses des écoles de la gestion du service public de la restauration scolaire, par la signature d'une convention pour la même période, en tenant compte des caractéristiques propres à la Caisse des écoles du 11^e arrondissement. »

La convention à signer rappelle les missions respectives dans le cadre de la délégation de service public et les orientations stratégiques que la Ville de Paris a fixées : hygiène, sécurité et qualité alimentaires, lutte contre le gaspillage et gestion des bio-déchets, égalité de traitement des usagers, conditions de travail des personnels.

La convention rappelle également les principes et modalités de financement, ainsi que l'engagement respectif à faire vivre les modalités de gouvernance nouvellement définies, tant au niveau administratif qu'au niveau politique. Ainsi, à partir de 2018, la Caisse des Ecoles apportera une contribution au rapport annuel relatif à la restauration scolaire, qui recouvrira les aspects financiers et de qualité liés à l'exécution du service public ainsi qu'un bilan annuel sur les ressources humaines et les questions sociales.

Par ailleurs, la Caisse des Ecoles du 11^e arrondissement assurant également la restauration scolaire pour trois collèges publics, une délibération soumise au Conseil de Paris, siégeant en formation départementale, autorisera la Maire de Paris en qualité de Présidente du Conseil départemental, à co-signer cette même convention. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. M. Jacques LEFORT s'est inscrit. »

M. LEFORT : « Cette délibération nous donne l'occasion de rappeler un certain nombre d'éléments sur la volonté centralisatrice de la Mairie de Paris sur la Caisse des Ecoles. Celle du 11^e arrondissement a plutôt bonne réputation. Nous craignons que la politique centralisatrice de la Mairie de Paris crée un phénomène d'uniformisation avec son corollaire qui est la problématique de l'altération du goût et peut-être d'une augmentation des gaspillages des repas non pris par les enfants du fait qu'ils n'apprécieraient pas ce qu'on pourrait leur servir.

Le deuxième sujet, ce sont tout simplement les circuits courts. À partir du moment où tout est centralisé, l'organisation n'est plus purement locale : les mets viennent de plus loin de façon à bénéficier de prix de gros, il pourrait donc y avoir une altération de la qualité environnementale des repas servis aux enfants.

Le troisième point concerne les grilles tarifaires. Il y a eu une réforme des tranches des tarifs et un certain nombre de parents sont ainsi amenés à payer le tarif plus élevé, soit 7 € le repas. Il me paraît important qu'on n'obtienne pas l'effet contraire à celui recherché, c'est-à-dire que les parents qui doivent payer ces tarifs-là retirent leurs enfants des écoles. Cela produirait un effet inverse puisque cela appauvrirait la Caisse des écoles. Il nous paraît important que, au niveau des tarifs, la Caisse des Ecoles reste dans des coûts qui remboursent le prix des repas de façon à ce que la grille tarifaire puisse rester attractive pour l'ensemble des familles de l'arrondissement.

Ce point étant précisé, nous allons encourager la Caisse des Ecoles de l'arrondissement dans ses efforts en votant cette délibération. »

M. le Maire : « Merci. Je passe la parole à Mme PRADINAS-HOFFMANN pour réagir. »

Mme PRADINAS-HOFFMANN : « Monsieur LEFORT, au niveau de la centralisation par la Ville de Paris, les choses ne se déroulent pas de la manière que vous avez décrite. Certains aspects sont centralisés et d'autres pas. Pendant longtemps, il y a eu 8 niveaux de tarifs. La grille tarifaire est devenue au fil des années la même pour l'ensemble de Paris et comporte maintenant 10 niveaux. 8 % des enfants du 11^e arrondissement sont concernés par le tarif 10 de cette grille.

Quand vous parlez de l'altération du goût et du gaspillage, il faut savoir que chacune des caisses des écoles a quand même conservé une certaine autonomie. À la Caisse des écoles du 11^e, une commission des menus se réunit deux fois par trimestre pendant laquelle des menus sont proposés par la diététicienne. Ces menus sont indépendants pour chaque arrondissement.

Au niveau des centrales d'achat, on essaie effectivement de regrouper certains achats avec plusieurs arrondissements, comme les produits d'entretien, car c'est plus intéressant. Mais chaque Caisse des écoles a une autonomie dans le domaine de l'alimentation. Nous avons une convention avec la Caisse du 4^e arrondissement pour acheter tous les produits bio. Actuellement, on en est à plus de 30 % de produits bio et nous allons viser 50 % pour 2020. Chaque Caisse des écoles progresse avec ses moyens.

On vous a rappelé plusieurs fois qu'on luttait contre le gaspillage alimentaire. Nous avons notamment signé une convention avec la Croix Rouge afin qu'elle récupère des aliments qui ne sont pas distribués à la cantine.

La lutte contre les impayés s'améliore aussi. En 2016, on pouvait avoir parfois jusqu'à 20 % d'impayés. Maintenant, nous en sommes à 14 %.

Je voulais aussi signaler que la Caisse des écoles du 11^e participe aux événements nationaux comme la Semaine du goût ou le Printemps du bio.

Pour rappel, nous avons deux cuisines centrales et quatre sur place dans le 11^e arrondissement. »

M. le Maire : « Nous avons la chance d'avoir l'adjoint compétent parmi nous. Je passe ainsi la parole à M. Patrick BLOCHE. »

M. BLOCHE : « Merci M. le Maire de me donner la parole pour compléter les propos très précis et très justes de Mme Sophie PRADINAS-HOFFMANN. Je veux surtout récuser le terme de centralisation qui n'a aucun sens. La restauration scolaire ne va pas être gérée centralement à Paris. Mme PRADINAS-HOFFMANN vient de le rappeler avec juste raison, les Caisses des écoles garderont leur totale autonomie dans les vingt arrondissements.

L'objectif visé est l'égalité de tous les enfants parisiens face à la restauration scolaire, en préservant l'autonomie des Caisses des écoles mais en fixant parallèlement des objectifs d'intérêt général. C'est la raison pour laquelle il y a une convention qui fixe un certain nombre d'objectifs en termes d'hygiène, de sécurité de qualité alimentaire, de lutte contre le gaspillage, de gestion des déchets, et d'égalité de traitement des usagers. Chaque Caisse des écoles contribuera à l'élaboration d'un rapport annuel sur la restauration scolaire.

Il y a également un élément important auxquels nous sommes attachés : les conditions de travail des personnels des Caisses des Ecoles. Des efforts importants ont été faits en termes de déprécarisation de ces personnels, avec un coût budgétaire auquel contribue la subvention que verse la Ville de Paris à chaque Caisse des écoles. Il y aura ainsi la nécessité pour chacune d'entre elles d'élaborer un bilan annuel sur les ressources humaines et les questions sociales.

Je ne reviens pas sur le sujet de la tarification. Qui peut contester le fait que soit appliquée la même grille tarifaire dans tous les arrondissements ? Pourquoi en franchissant le Faubourg Saint-Antoine entre le 11^e et le 12^e arrondissement, ou en franchissant le Faubourg du Temple entre le 11^e et le 10^e arrondissement, on paye différemment suivant son niveau de revenu chaque repas servi à son enfant dans une école maternelle, élémentaire ou dans l'un des trois collèges de l'arrondissement qui bénéficient des services de la Caisse des écoles ?

Il s'agit de bouger dans le bon sens et d'établir une égalité plus grande des enfants parisiens face à la restauration scolaire et sur la qualité de cette restauration scolaire.

Mme PRADINAS-HOFFMANN rappelait à l'instant l'objectif de 50 % de bio à l'horizon 2020. Celui-ci a déjà été atteint dans les crèches parisiennes. Vendredi dernier, j'ai été très heureux de recevoir, au nom de la Maire de Paris, le label Ecocert décerné par un organisme indépendant à la Ville de Paris. Il a pu constater que dans les 300 établissements de petite enfance, il y avait une part de l'alimentation bio et une qualité de l'accueil incontestables. C'est la raison pour laquelle il y aura lors de la prochaine séance du Conseil de Paris pas moins de 72 délibérations pour remettre les choses à niveau avec des subventions conséquentes de la Ville de Paris. »

M. le Maire : « Merci beaucoup. Je ne vois pas d'autre demande d'intervention. J'apporte un complément d'information pour l'édification de chacun et pour rassurer M. LEFORT qui évoquait la question des circuits courts : je confirme que la Caisse des écoles du 11^e s'approvisionne toujours auprès des artisans boulangers de notre arrondissement. C'est un élément important pour nous car cela participe du soutien de l'artisanat local. De plus, cela permet d'avoir du bon pain dans nos écoles.

Je rappelle que nous avons engagé une démarche de partenariat avec des agriculteurs bio installés sur les aires de captage d'eau de Paris. 3500 hectares ont d'ores et déjà été passés en bio sur l'impulsion de Mme Célia BLAUDEL, présidente d'Eau de Paris, et de son prédécesseur Anne LE STRAT. Ces agriculteurs étaient à la recherche de débouchés. Nous allons atteindre les 7 tonnes de lentilles bio livrées au mois de janvier prochain. Le contrat est en cours depuis le mois de septembre. Les agriculteurs qui voyaient Paris comme un intrus venant leur voler l'eau la voient maintenant comme un partenaire qui les aide à faire de la qualité, à protéger leur environnement et à nourrir les jeunes générations avec des produits qualitatifs. Cette action fait partie des actions menées par la Caisse des écoles. Nous sommes fiers d'avoir déjà atteint 37 % d'alimentation durable avec la Caisse des écoles du 11^e arrondissement.

C'est un sujet sur lequel nous aurons inévitablement des débats à l'avenir. Je vous propose de passer au vote. Qui est pour ? Unanimité. Je vous remercie. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Démocratie, Citoyens et Territoires

2017 DDCT 183 Adoption de la charte parisienne de la participation citoyenne

M. le Maire : « Je donne la parole à Mme Nawel OUMER. »

Mme OUMER : « M. le Maire, chers collègues, cette délibération a pour objet de présenter une nouvelle mouture de la charte parisienne de la participation citoyenne. La précédente avait été adoptée en 2009. Elle a eu besoin d'être revue en considération de la pratique écoulée de la participation citoyenne à Paris, notamment à l'aune des nouveaux outils qui ont été mis en place, et particulièrement du Budget participatif en 2014.

La nouvelle rédaction de cette charte et ses dix engagements ont été arrêtés après une concertation de nombreux acteurs et une enquête qui a permis de dégager un certain nombre d'axes pour :

- que la participation des Parisiens soit plus importante et surtout plus accessible
- que les outils de participation citoyenne mis en place par la Ville de Paris et par des citoyens, puissent avoir plus de lisibilité et de visibilité et puissent être diffusés largement vers des publics nouveaux qui ne sont pas encore investis. Beaucoup de Parisiens sont engagés dans des associations et d'autres structures mais avec ces axes nous souhaitons toucher un plus grand nombre de Parisiens. »

M. le Maire : « Merci. Mme Joëlle MOREL s'est inscrite. »

Mme MOREL : « Merci M. le Maire. La charte est générale et présente toute une série d'intentions intéressantes. Mais le groupe Europe Ecologie-Les Verts regrette que le texte ne soit pas le fruit d'une co-construction avec l'ensemble des instances participatives. Le groupe votera cette délibération, mais nous apporterons sans doute plusieurs amendements au Conseil de Paris :

- 1) Il faudrait encore définir le rôle de chacun, celui des habitants, des élus, des services. A Paris, c'est un peu particulier parce qu'il y a en plus les services déconcentrés et les directions générales. Cela crée une marche supplémentaire. Les élus ont la responsabilité de la décision et l'obligation de faciliter la participation. Nous insistons sur le fait de devoir s'engager à fournir l'ensemble des dossiers de présentation des projets en amont des réunions et pas seulement après celles-ci. Les habitants et certains élus découvrent parfois des dossiers sur les PowerPoint et n'y ont pas accès en amont pour pouvoir les étudier et mieux s'approprier les propositions faites. Il faudrait établir encore plus précisément l'ordre du jour des réunions et établir des comptes-rendus en mentionnant les constats partagés, les éléments qui posent problème, et les points qui restent à l'étude.
- 2) Il est indispensable de mettre en place des formations au niveau des trois instances : les élus, les services et les habitants. Nous pensons qu'il faut se préparer à travailler ensemble. Ce n'est pas inné que de travailler sur la participation. Je sais que le cabinet de Mme Pauline VERRON a missionné l'association Cap ou pas cap pour travailler sur ces questions de formation, à la réalisation de fiches de bonnes pratiques à la participation et d'un guide et à l'animation des ateliers citoyens. Le groupe écologiste compte vraiment sur leur intervention pour amener un plus à la participation des instances participatives et des habitants dans leur ensemble.
- 3) Le support numérique est très présent dans cette charte parisienne. Il est véritablement un plus pour donner l'envie et fournir les informations par rapport à la participation. Mais cela installe également une relation individuelle entre les propositions et la personne. Nous pensons que l'important, c'est de travailler avec les citoyens et que ceux-ci travaillent collectivement, qu'ils se posent collectivement la question de ce qu'est l'intérêt général. Nous pensons qu'il est à co-construire ensemble et que forcément cela prend du temps. C'est une démarche très lente, un processus lent qu'il faut respecter pour que les habitants, dans les quartiers, travaillent ensemble et collectivement.
De plus, le numérique exclut une partie des citoyens qui n'ont pas accès à internet. Là aussi, il faut faire très attention pour que l'ensemble des citoyens puisse participer. Nous serons particulièrement très attentifs sur ce point. On sait qu'au Budget participatif de cette année, les votes numériques ont stagné alors que ceux sur papier ont augmenté parce qu'on s'était donné la peine de mettre des urnes dans les quartiers pour donner la possibilité aux gens qui n'ont pas l'habitude de voter sur internet de participer.
- 4) Dans les années 90, on avait la possibilité par la mise en place d'ateliers populaires d'urbanisme de donner la possibilité à des citoyens de mener des contre-expertises sur des sujets d'aménagement urbain. Pour mener des contre-expertises, il faut qu'il y ait des financements supplémentaires pour que les collectifs et les associations puissent mener de manière autonome la participation dans les quartiers, et réaliser ce que l'on appelle des contre-projets. Il me semble que c'est dans la confrontation entre les études de la Ville et celles réalisées par des experts extérieurs que des consensus de projet peuvent se construire et être appropriés par les citoyens. L'objectif final est qu'il y ait un mieux vivre ensemble dans les quartiers et un respect des uns et des autres.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Ce contrat participatif est effectivement un document que nous avons découvert ce soir. Je ne crois pas qu'un seul des conseillers de quartier du 11^e arrondissement ait lu ou participé à la charte parisienne de la participation citoyenne que vous nous proposez de voter ce soir. Je pense que cela démontre vraiment la vision que la Mairie se fait de la participation.

Pour revenir sur le texte lui-même, il est très flou, très généraliste. On y parle de la promotion de démarches participatives inclusives, avec une écriture tout aussi inclusive. Mais la réalité est que la participation à Paris et dans le 11^e arrondissement n'est pas du tout à la hauteur de ce que prétend être ce texte. Je peux prendre l'exemple de la concertation sur la Générale au 14 rue Parmentier, sur les pistes cyclables du boulevard Voltaire où un collectif a dû lui-même créer une réunion publique de concertation, sur la place de la Bastille où il n'y a absolument aucune participation ou concertation des conseils de quartier depuis deux ans et pour laquelle on nous annonce un projet ficelé dans un mois. La concertation dans le 11^e arrondissement est un sujet qui reste encore à muscler.

Pour arriver vraiment à ce que cette participation soit réelle et que les habitants puissent s'emparer des conseils de quartier et de tous les conseils de démocratie locale qui existent, il faudrait :

- que la Mairie respecte ces instances. Je peux prendre comme exemple la façon dont le conseil de quartier République–Saint-Ambroise a mal vécu les ingérences de la Mairie dans la rédaction de leur journal interne. Cela a été vécu comme une censure. Lors de la dernière plénière, les responsables s'en sont faits écho.
Autre exemple, le point 6 de cette charte indique que l'ordre du jour du conseil de quartier est défini *avec* les habitants. Or c'est un conseil de quartier, il est censé être autonome. L'ordre du jour doit donc être défini *par* les habitants. C'est ainsi qu'ils arriveront à s'approprier ces instances, et non pas à les vivre sous tutelle de la Mairie comme c'est trop souvent le sentiment qu'ont les habitants et les conseillers de quartier du 11^e arrondissement. Pour arriver à avoir une réelle participation dans notre arrondissement, respectez ces instances.
- arriver à former les habitants qui acceptent de s'engager dans ces conseils de quartier. Animer une commission de pilotage ou thématique est un travail qui nécessite un peu de professionnalisme et quelques réflexes. Là aussi, la Mairie pourrait peut-être accompagner ces structures en formant les personnes qui ont accepté de s'y engager récemment car elles ont signé pour trois ans.
- avoir une véritable communication. Les conseils de quartier sont parfois très peu remplis, notamment les réunions plénières avec 25 ou 30 habitants dans l'assistance. C'est dommage car des habitants se donnent beaucoup de mal pour arriver à faire vivre ces structures. Si vous voulez de bonnes idées, vous pourriez vous inspirer du vœu que les élus les Républicains avaient suggéré le 6 novembre 2014 pour redynamiser les conseils de quartier avec un ensemble de bonnes pratiques qui étaient inspirées notamment de ce qui se fait dans les arrondissements de l'Ouest - où les salles sont remplies avec 100-150 personnes - en termes de communication dans les rues du 11^e arrondissement, sur les panneaux d'affichage, dans les boîtes aux lettres. Ainsi, nous arriverons à faire de cette participation citoyenne une vraie source de progrès pour les Parisiens et les Parisiennes.

En conclusion, nous nous abstenons sur cette délibération. »

M. le Maire : « Merci. M. Adrien TIBERTI souhaite intervenir. »

M. TIBERTI : « Je crois que M. LEFORT vient de citer les arrondissements de l'Ouest comme des modèles de démocratie participative. Peut-être fait-il allusion à la réunion publique qui avait été organisée dans les locaux de l'université Paris Dauphine pour présenter un projet de construction d'un centre d'hébergement pour SDF, réunion au cours de laquelle les habitants et les élus de la majorité de droite s'étaient permis d'insulter la Maire, son adjoint, la préfète et le président de l'université, parce qu'en bons bourgeois, ils refusaient que des pauvres s'installent sous leurs fenêtres. Il s'agit peut-être pour vous d'un modèle de la démocratie participative, mais ce n'est pas le nôtre. »

M. le Maire : « Je donne la parole à Mme Nawel OUMER pour répondre aux différentes interventions. »

Mme OUMER : « Merci M. le Maire. Mme MOREL, vous avez expliqué qu'il y aurait une discussion dans le cadre du Conseil de Paris, et que vous formulerez des propositions. Je ne vais donc pas répondre à tous les amendements ou propositions de modification que vous avez exposées. Je souhaite néanmoins attirer votre attention et celle de M. LEFORT sur le fait que nous sommes sur une charte parisienne de la participation citoyenne. M. TIBERTI l'a indiqué, il y a des pratiques très différenciées selon les arrondissements et sur l'ensemble du territoire parisien. Nous sommes constructifs et nous essayons d'améliorer les choses. Nous ne sommes pas en permanence dans la critique et dans le vide des propositions. Quand elle a été installée en 2009, le but de la charte parisienne était d'essayer d'uniformiser et de faire en sorte que toutes les bonnes pratiques puissent être partagées, notamment dans une charte qui donne un cadre, des orientations et des propositions pour que ces bonnes pratiques soient appliquées partout et pour que tous les Parisiens en bénéficient. Le but de l'opération est que l'on puisse donner la possibilité à tous les Parisiens qui le souhaitent de s'investir.

Cette charte a résulté d'un travail procédé par une consultation numérique auprès des conseillers de quartier, des porteurs de projets du budget participatif, et des associations. Une enquête a été faite dans les lieux publics. Il y a eu des ateliers de co-construction avec les conseillers de quartier, avec les membres du conseil parisien de la jeunesse, du conseil citoyen, et de toutes les instances que l'on connaît dans ce domaine. Il y a eu des ateliers avec des focus groupe constitués d'élus, de chercheurs, de professionnels, et des entretiens avec les groupes politiques au sein du Conseil de Paris. Les résultats de ces consultations sont assez précis et revendiquent notamment qu'on soit dans un cadre le plus ouvert possible.

On met en avant le support numérique car il fait partie des outils plébiscités. Le premier objectif est de mieux faire connaître les dispositifs et d'informer. Aujourd'hui, il y a d'un côté les personnes qui s'investissent, qui connaissent bien les outils et qui sont déjà dans cette démarche citoyenne ; de l'autre, il y a des Parisiens qui ne connaissent pas du tout les outils. Il faut développer un maximum d'espaces qui donnent cette information. Une fois que les Parisiens auront cette information, ils pourront s'en saisir, solliciter plus d'informations et des formations, et s'investir dans les projets.

Le caractère très généraliste est une traduction de souplesse. Il faut ensuite que chaque arrondissement, dans le cadre général défini dans les axes d'objectifs, puisse l'adapter à l'existant, à la sociologie, et à ce que souhaitent les habitants.

Je regrette M. LEFORT que vous ayez réduit votre intervention au sujet des conseils de quartier. Cette charte parisienne de la participation est beaucoup plus globale que le fonctionnement des conseils de quartier. Vous faites un débat sur le sujet, c'est dommage. Parmi vos exemples, il n'y en a pas un qui me paraisse juste ou pertinent. Vous avez déjà eu les réponses car nous avons eu déjà des échanges sur le sujet.

Je vous rappelle au passage que c'est le Maire de l'arrondissement qui est directeur de la publication du journal du conseil de quartier. Il n'y a pas d'autonomie juridique des conseils de quartier. Cela s'inscrit dans un cadre. Vous le savez pertinemment puisque vous faites toutes les séances et toutes les plénières de tous les conseils de quartier. Vous savez très bien comment cela fonctionne. Les conseils de quartier viennent d'être renouvelés. Nous allons les recevoir ainsi que les animateurs pour leur donner tous les éléments d'information et de formation. Nous allons ensuite développer des outils de formation. Nous le faisons dans la concertation. C'est en discutant et en échangeant avec les conseillers de quartier, en fonction des besoins qu'ils vont exprimer, que nous allons faire des propositions de formation. Nous n'imposons rien, ce sera en fonction de ce qu'ils vont nous demander. Nous ne sommes pas dans une démarche totalement descendante, telle que vous le décrivez.

Je le répète, le but est de pouvoir toucher un maximum de personnes en fonction des investissements et des capacités d'investissement et d'engagement des uns et des autres telles qu'elles sont exprimées sur leur territoire. »

M. le Maire : « Merci. Avant de passer au vote, j'insiste sur le cadre représenté par cette charte. Elle permet d'en tirer le meilleur. J'insiste aussi sur le fait que la participation et la consultation des habitants passent par les conseils de quartier. Ce sont des acteurs qui donnent de leur temps mais les conseils de quartier ne constituent pas l'ensemble de la démarche participative. Comme le disait M. LEFORT, il y a parfois seulement quelques dizaines de personnes dans un conseil de quartier alors qu'un projet local peut toucher des milliers voire des dizaines de milliers de personnes.

Ainsi, nous utilisons au maximum tous les canaux possibles et imaginables pour informer les gens et leur permettre de s'exprimer en fonction de leur disponibilité, qui est très inégale en fonction de la situation des Parisiens. Il y a quelques dizaines voire quelques centaines de personnes parfois aux réunions publiques ou au conseil de quartier, mais le nombre reste très marginal par rapport à la population concernée par le moindre projet dans l'espace public. Nous faisons des distributions de lettres d'informations et de questionnaires dans les boîtes pour pouvoir orienter les projets que nous portons. Tous les habitants d'un quartier reçoivent ces documents, dont des personnes qui n'ont pas accès à internet. Il y a également les versions électroniques qui sont diffusées via la lettre d'information numérique de la Mairie, et d'autres dispositifs que l'on peut mobiliser selon les cas.

J'insiste sur cet élément car la charte de la participation donne un cadre pour toutes ces initiatives. Ce n'est pas uniquement la réunion des conseils de quartier même si cela les implique aussi.

Je propose de passer au vote. Qui s'abstient ? Les élus Les Républicains. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. »

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

VOTE GLOBAL DES PROJETS DE DÉLIBÉRATION SANS INTERVENTIONS

M. le Maire : « Nous avons examiné l'ensemble des délibérations sur lesquelles une demande de parole était inscrite. Il nous reste à voter les délibérations qui n'ont pas fait l'objet d'une inscription :

- **11201727** Signature d'une convention de mise à disposition de locaux de la mairie d'arrondissement à l'usage de l'Office du Mouvement Sportif du 11^e arrondissement
- **2017 DLH 362** Modification de l'article 3 du règlement municipal fixant les conditions de délivrance des autorisations de changement d'usage de locaux d'habitation et les principes déterminant les compensations
- **2017 DLH 278** Réalisation au 105, avenue de la République (11^e) d'un programme de réhabilitation Plan Climat Energie par la RIVP
- **2017 DLH 349** Réalisation au 34-36 rue Vaucouleurs et 89 rue de la Fontaine-au-Roi (11^e) d'un programme de rénovation Plan Climat de 62 logements par Paris Habitat OPH
- **2017 DLH 350** Réalisation aux 26-30 rue de Vaucouleurs, 32-34 rue de l'Orillon et 31-37 rue du Moulin-Joly (11^e) d'un programme de rénovation Plan Climat Energie par Paris Habitat OPH
- **2017 DLH 259** Réalisation au 58 rue Trousseau (11^e) d'un programme d'acquisition-réhabilitation de 26 logements sociaux (8 PLA-I, 13 PLUS et 5 PLS) par la RIVP
- **2017 DLH 404** Réalisation 2-4 rue Crespin-du-Gast (11^e) d'un programme de logements sociaux par l'Habitation Confortable
- **2017 DLH 374** Acquisition au 9-11 rue Charrière (11^e) d'un programme de 9 logements sociaux (2 PLAI, 5 PLUS et 2 PLS) par Résidences le Logement des Fonctionnaires
- **2017 DAC 56** Recrutement d'un directeur ou d'une directrice pour l'établissement public de coopération culturelle, Maison des métallos : approbation de la liste des candidat.e.s présélectionné.e.s

M. le Maire : « Le contrat de l'actuel directeur, Philippe MOURRAT, arrive à échéance l'an prochain. Nous approuvons par ce projet de délibération la liste des candidats présélectionnés qui seront auditionnés par le jury de recrutement. »

- **2017 DASCO 164** Caisse des Ecoles (11^e) - Subvention 2018 (4 927 185 €) pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

M. le Maire : « C'est dans la droite ligne de la convention dont nous avons débattu tout à l'heure. »

- **2017 DFPE 66** Subvention (82 697 euros) et avenant n°1 à l'association La Cour des Noues (11^e) pour la halte-garderie (11^e)
- **2017 DFPE 164** Subventions (214 071 euros) et avenants n° 1 au Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris pour ses 2 établissements d'accueil de la petite enfance
- **2017 DFPE 225** Subvention (10 000 euros) et convention avec le Groupement d'Intérêt Public « Samusocial de Paris » (19^e) pour son action « Des petits à l'hôtel » (10^e, 11^e, 18^e et 19^e)

M. le Maire : « Cette action expérimentale dans les 10^e, 11^e, 18^e et 19^e arrondissements permet d'améliorer les conditions d'hébergement des jeunes voire des très jeunes enfants et leur famille, hébergés à l'hôtel dans le cadre d'un hébergement d'urgence. C'est un projet très important.

Je vous propose de marquer votre approbation à l'ensemble de ces projets par un vote global. Qui est pour ? Unanimité. Je vous en remercie. »

Les projets de délibération sont adoptés à l'unanimité.

VŒUX DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET QUESTION ORALE

V11201733 Vœu relatif à la suppression des APL et à la « Stratégie Logement » du gouvernement

M. le Maire : « Il nous reste à examiner des vœux et des questions orales. Nous commençons par le vœu adressé par M. Bastien RECHER relatif à la suppression des APL et à la stratégie du logement du gouvernement. »

M. RECHER : « Merci M. le Maire. J'imagine que le vœu rassemblera la majorité. L'idée est assez simple : aujourd'hui, je pense qu'il est juste de dire que l'ensemble du secteur du logement social est confronté à une profonde crise qui est initiée par le gouvernement. Cette crise se traduit d'abord par une méthode totalement hallucinante d'absence totale de concertation et de préparation du fameux article 52 du Projet de Loi de Finances (PLF). Quand vous prenez une mesure qui porte sur près de deux milliards d'euros et que vous ne faites aucune étude d'impact, cela démontre une sorte de volonté technocratique absurde qui est à l'œuvre dans plusieurs domaines aujourd'hui.

Sur le fond, on est véritablement dans une logique de fragilisation des bailleurs. C'est pour cela qu'on évoque dans le titre du vœu la question de la stratégie logement et donc l'attente de la loi logement prévue par ce gouvernement. Cette stratégie de fragilisation des bailleurs sous-tend un projet tel qu'on a pu le connaître en Angleterre, et plus récemment en Allemagne, qui est clairement un projet de libéralisation du secteur.

Sur ce point un peu technique, l'article 52 du PLF propose que 1,8 milliard d'euros soient ponctionnés directement sur les fonds propres des bailleurs. Ce montant représente 75 % de leur capacité d'investissement sur une année. Des calculs extrêmement simples ont été faits à cette occasion : ces 75 % de capacité d'investissement représentent 54 000 constructions en moins, 103 000 logements réhabilités en moins et - à l'aberration sociale ajoutons l'aberration économique - 146 000 emplois détruits dans le secteur, et un manque à gagner de 600 millions d'euros de TVA par an.

On est sur quelque chose de plus global puisque, derrière la stratégie du gouvernement, qui sera une sorte de prolongation de cette feuille de route budgétaire pour l'année prochaine et qui s'accompagne aussi d'une diminution forte des aides à la pierre, il y a une volonté d'inciter le secteur à vendre des logements. C'est comme cela qu'on arrive à pousser vers la libéralisation du secteur.

Je voudrais aussi souligner un élément qui pourrait paraître anecdotique : le rapprochement opéré sous l'égide de l'État entre la SNI, filiale « habitat » de la Caisse des dépôts, et un groupe immobilier allemand Vonovia, qui était un groupe public au début des années 2000 et qui a été complètement privatisé.

L'absurdité de cette situation repose dans le fait que nous avons tout un secteur de l'économie des bailleurs sociaux qui est mobilisé, que ce soit du côté des sociétés anonymes ou des Coop qui sont les véritables entreprises de l'ESS. Il y a également une mobilisation extrêmement forte des collectivités. Il n'y a pas besoin d'aller chercher à Gauche pour trouver une opposition : il y a notamment eu ce qui s'est passé à l'association des Maires de France avec la prise de position de

son Président ou encore celle du Maire-adjoint de Versailles au logement qui a été extrêmement virulent sur ces questions. Quand on est dans la réalité concrète du travail d'accompagnement et de gestion avec ces bailleurs, on se rend bien compte du désastre que ces constructions et ces rénovations en moins représentent, et cette incapacité à apporter de la régulation dans un secteur qui est soumis à une des spéculations les plus féroces.

On a un combat à mener. Tout à l'heure, ont été évoqués un certain nombre de mobilisations et je vous invite donc à signer les pétitions, et à participer aux mobilisations contre cette coupe réglée et cette stratégie logement à venir. Ce qui est également prévu, ce sont 1,8 milliard cette année et 1,5 milliard l'année prochaine en complément.

Au total, on aura d'un côté l'État qui a 4 milliards d'euros de manque à gagner par la suppression de l'ISF, et qui va finalement sur deux ans en avoir financé les trois quarts en ponctionnant sur le secteur des bailleurs sociaux et sur cette mécanique de solidarité extrêmement forte que nous connaissons aujourd'hui. C'est un combat à mener maintenant et plus tard pour poursuivre les actions menées par les collectivités et pour défendre le droit à un logement adapté à des conditions de vie décentes partout sur l'ensemble du territoire français. »

M. le Maire : « Y-a-t-il des demandes d'intervention ? Oui, M. Adrien TIBERTI. »

M. TIBERTI : « Merci M. le Maire. Le groupe communiste s'associe totalement au vœu présenté par notre collègue Bastien RECHER. »

Pour aller un peu plus loin dans l'analyse, M. RECHER parlait d'absurdité dans le geste du gouvernement. C'est une absurdité si l'on se place du côté de l'intérêt général, puisqu'on met en difficulté les bailleurs sociaux et les locataires, qu'on diminue la capacité à produire des logements sociaux alors qu'il y a des besoins, et qu'on diminue le carnet de commandes des entreprises du BTP. C'est une absurdité du point de vue de l'intérêt général, mais ce n'est pas une absurdité du point de vue du très mince intérêt particulier que défend le gouvernement.

Le gouvernement actuel mène une politique de classe d'une violence insupportable. Quand il fait les poches des locataires en baissant les APL de 5 € de tous les bénéficiaires et des bailleurs sociaux, dans le même temps, il remplit les poches des plus riches. Il y a 4,2 milliards d'euros en moins dans la récolte de l'impôt sur la fortune, l'impôt sur le patrimoine des plus riches, donc on prend aux pauvres et on donne aux riches. Je pourrais multiplier les exemples. Quand on supprime 3000 postes aux impôts, c'est pourquoi ? Si ce n'est pour faciliter la fraude fiscale. De qui ? Des plus riches. Les salariés sont contrôlés évidemment car les informations sont automatiques. Mais les gens qui ont du patrimoine et de l'argent ont des feuilles d'imposition évidemment beaucoup plus complexes. Il n'y a plus d'agents des impôts pour les contrôler. On sait à quel point un certain nombre de dispositifs comme le CICE ou le crédit d'impôt recherche ont nourri les dividendes des entreprises et donc *in fine* la partie la plus riche de la population.

La politique du gouvernement est donc une politique de classe. Il s'agit de restaurer le taux de profit sur le dos du plus grand nombre et c'est insupportable. Il faut absolument se battre. Si un certain nombre d'élus de Droite - vous citez le Maire de Troyes ou un adjoint au Maire de la ville de Versailles- se mobilisent, c'est bien parce que la mobilisation doit être générale face à une politique d'une aussi grande violence.

J'espère que, au-delà du fait de voter tous ensemble ce vœu, nous serons très nombreux le 9 décembre dans la rue pour défendre le logement social. »

M. le Maire : « Je vais passer la parole à M. Jacques LEFORT et ensuite à M. Pierre JAPHET. »

M. LEFORT : « J'ai une bonne nouvelle : nous sommes d'accord. La baisse des APL est une mesure brutale et sans concertation décidée par le gouvernement qui impacte les petits budgets, les étudiants, soit 80 000 personnes à Paris. Pour les trois principaux bailleurs sociaux parisiens (Paris Habitat, RIVP et Elogie-Siemp), il s'agit d'une perte sèche de 60 millions d'euros.

Mais je rappelle que, pendant ce temps, la Maire de Paris ponctionne 287 millions d'euros sur la propre trésorerie de ces bailleurs en 2017. Avec un tel vœu, vous tentez de jeter un écran de fumée en se limitant à la mise en cause des mesures gouvernementales, et en utilisant les bailleurs sociaux comme relais de la contestation.

Face à cette situation, Mme Anne HIDALGO et la Mairie du 11^e arrondissement doivent procéder à de nombreux et nouveaux arbitrages. Je vais vous en proposer trois, qui synthétiseront les échanges que nous avons eus sur le logement au début du Conseil d'arrondissement :

- 1) 180 millions d'euros sont consacrés chaque année à des achats de logements privés occupés, au prix élevé du marché. Avec cette enveloppe, les bailleurs sociaux pourraient rénover 7200 logements ou en construire 2600. Nous vous proposons de lancer un moratoire des achats de logements privés occupés, beaucoup plus coûteux, et qui ne créent pas de nouveaux logements.
- 2) 3000 logements à loyer libre sont transformés chaque année en logements sociaux, dont 2000 pour Paris Habitat en 2018. La Ville exige des bailleurs sociaux qu'ils versent des loyers capitalisés sur 50 ou 60 ans et ponctionne lourdement leur trésorerie. Ces loyers capitalisés sont les loyers que les bailleurs doivent donner à la Ville en échange de pouvoir construire ou exploiter des logements sociaux. Ils les donnent chaque année. Là, la Ville les a obligés à donner en une fois ce qu'ils auraient dû donner en 50 ans. C'est une ponction sur leur propre trésorerie de 354 millions d'euros en 2016, et de 287 millions d'euros en 2017. Avec ces ressources exceptionnelles, la Mairie comble les trous de son budget de fonctionnement.
Nous vous proposons donc de renoncer à cette méthode des loyers capitalisés qui obère les capacités financières des bailleurs sociaux, alors qu'ils pourraient rénover et construire beaucoup plus de logements.
- 3) Actuellement à Paris, seuls 30 % des logements sociaux nouveaux sont destinés aux classes intermédiaires qui souffrent ainsi d'un déficit d'offres et qui n'ont plus les moyens de se loger dans le parc privé.
Nous vous proposons de renouer avec une vraie politique de mixité sociale qui permette aux revenus moyens de se loger à Paris, et que la Ville vende une partie de son patrimoine aux locataires occupants pour récupérer les fonds et investir dans de nouveaux logements.

Oui, cette mesure du gouvernement est brutale, mais nous vous invitons, M. le Maire, à commencer par balayer devant votre porte. Votre vœu est une mystification. Nous ne nous y associerons pas et nous nous abstenons.

M. le Maire : « Cela relance le débat. M. Pierre JAPHET avait demandé la parole. »

M. JAPHET : « Merci M. le Maire. Les élus écologistes s'associeront bien sûr à ce vœu. Je voulais souligner la dimension écologique de cette question : alors que d'aucuns essayent

d'opposer l'écologie et le social, le logement est le sujet qui illustre bien que le social et l'écologie sont deux sujets qui ne font qu'un.

Les questions de précarité énergétique touchent en premier les plus modestes d'entre nous. Ces coupes budgétaires dans le logement social sont également un frein à l'amélioration énergétique des bâtiments pour le confort des plus modestes et pour la lutte contre le changement climatique. On voit bien aujourd'hui que pour ce gouvernement qui se targue de vouloir mener une transition écologique et sociale, et en même temps une révolution libérale, cela ne fonctionne pas. Il n'y a pas de transition écologique et solidaire dans un monde libéral. »

M. le Maire : « Merci. Mme Isabelle CHARPENTIER souhaite prendre la parole. »

Mme CHARPENTIER : « J'ai bien entendu M. LEFORT. À part construire dans le 16^e arrondissement où vos amis font des associations et où il faut 20 ans pour pouvoir construire des logements sociaux qui, comme par hasard, brûlent peu de temps après... Des mètres carrés qui sont très peu utilisés et qui ne sont pas forcément classés aux monuments historiques, on en a pléthore dans tous les arrondissements. Je trouve qu'il a peut-être trop de lieux de culte sous occupés que nous pourrions peut-être transformer en logements sociaux, ce qui pourrait peut-être répondre aux besoins dont parlait M. LEFORT. Je trouve vraiment que votre intervention est en dessous de tout. »

M. le Maire : « Evitons peut-être de nous qualifier les uns les autres. Je redonne la parole à M. Bastien RECHER. »

M. RECHER : « Merci. Je suis d'abord très heureux du soutien. Nous partageons tous les mêmes préoccupations, comme le disait Pierre JAPHET, sur l'importance du logement, de la question écologique avec la nécessité de pouvoir mener à bien cette transition énergétique des bâtiments dans le parc social afin de permettre des conditions de vie décentes pour tous, et sur l'ensemble de l'attaque menée contre le secteur du logement social.

Cependant, je regrette les outrances de M. LEFORT, notamment dans le domaine du logement. Cela fait visiblement vibrer quelque chose de profond parce que parler de mystification quand le sujet du vœu est aussi simple, c'est-à-dire des mesures budgétaires qui ont un impact extrêmement fort, et vouloir nous renvoyer à des débats municipaux sur lesquels nous sommes en désaccord, c'est un peu dommage et ce n'est pas très honnête intellectuellement. Au moment où certains de vos collègues sont à la pointe de la contestation, je pensais que ce vœu aurait pu rallier plus largement face à la politique menée par le gouvernement actuel. Peut-être que la Droite parisienne a justement des problèmes particuliers sur cette question du logement social. »

M. le Maire : « Oui, je pense que la question qui est posée ici est celle de la réduction/suppression d'une partie des APL. Chacun apporte sa réponse en son âme et conscience. Nous allons passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant les mesures de la Stratégie Logement annoncées le 20 septembre 2017 par le Gouvernement ;

Considérant que l'accès au logement est une préoccupation majeure pour 9000 ménages du 11^e arrondissement de Paris ;

Considérant la nécessité de développer et d'équilibrer l'offre de logements dans l'arrondissement qui ne compte que 13,4% de logements SRU ;

Considérant les montants exorbitants des loyers dans le parc privé rendus de fait inaccessibles pour bon nombre des Parisiens, et notamment les habitants du 11^e ;

Considérant que l'article 52 du PLF 2018 voté en première lecture à l'Assemblée Nationale, conduit à faire peser sur les seuls bailleurs sociaux un effort de 1,5 milliard d'euros dès 2018, obérant par la même occasion leur capacité future à investir dans de nouvelles opérations de logements sociaux ;

Considérant que les dynamiques d'entretien et d'optimisation énergétique du parc existant seront aussi fragilisées par ces coupes budgétaires, alors que la Mairie du 11^e souhaite lutter contre l'habitat indigne mais aussi promouvoir l'amélioration du bâti et ses performances énergétiques au niveau des accords de Paris de la COP21 ;

Sur proposition de Monsieur Bastien RECHER et des élus des groupes Socialiste, Europe Ecologie-Les Verts, et Communiste-Front de Gauche ;

EMET LE VŒU :

Que la Maire de Paris interpelle le gouvernement afin :

- qu'il renonce à baisser le montant des Aides personnalisées au logement (APL) ;
- que le montant des Aides à la Pierre revienne, a minima, à celui du budget 2017 afin de permettre à la Ville de Paris et aux bailleurs sociaux de poursuivre une politique volontariste de construction et de réhabilitation de logements sociaux pour lutter contre le mal-logement.

M. le Maire : « Qui s'abstient ? Les élus Les Républicains. Qui est pour ? Le reste de l'assemblée. »

Le vœu est adopté à l'unanimité.

Q11201707 Question orale relative à la mise à sens unique de la rue du Faubourg Saint-Antoine

Considérant l'intention de la mairie de mettre à sens unique la rue du Faubourg Saint Antoine pour les voitures entre la place de la Bastille et l'avenue Ledru Rollin, afin d'y installer une piste cyclable,

Considérant que la dernière réunion publique sur ce sujet a eu lieu le 19 octobre 2016, voici plus d'un an, qu'une concertation y avait été annoncée jusqu'à l'été 2017, mais que depuis un an les habitants n'ont reçu aucune information à ce sujet, et les sites des mairies des 11^e et 12^e restent désespérément muets alors que les travaux sont censés commencer l'été prochain,

Considérant que de très importantes rénovations se décident en ce moment sur les places de la Bastille et de la Nation, que d'autres projets sont en gestation comme la mise à sens unique partiel de la rue de Charonne, ou enclenchés comme la restriction à une seule voie dans chaque sens du boulevard Voltaire, et que l'ensemble de ces projets doit être impérativement pensé à l'aune d'un plan global de circulation à l'échelle de l'est parisien,

Considérant que le sens unique de circulation évoqué dans la presse en octobre 2016 se ferait de Bastille vers Nation, ce qui produirait un report très lourd sur des rues étroites actuellement inadaptées à un tel flux, telle que la rue Sedaine côté 11^e, ou la rue de Charenton qui serait alors certainement mis en sens inverse côté 12^e arrondissement,

Considérant que d'autres éléments importants sont à prendre en compte, comme les places de livraison indispensables dans cette portion du faubourg où les commerces sont très nombreux, ou encore l'indispensable mise en valeur de la richesse du patrimoine artisanal du faubourg que cette rénovation devra favoriser,

Considérant que même si la rénovation de cette portion du faubourg Saint Antoine est souhaitable tant elle est obstruée la majeure partie de la journée, et fortement accidentogène avec plus de 90 blessés entre 2012 et 2014,

Considérant qu'il est indispensable que les habitants et commerçants soient associés au plus près à la réflexion menée par la mairie, et que celle-ci ne soit pas menée indépendamment des autres projets d'urbanismes d'envergure en cours dans l'est parisien,

Monsieur Jacques LEFORT et les élus Les Républicains, posent au Maire du 11^e les questions :

- Où en est la réflexion de la mairie sur la requalification de la rue du Faubourg Saint Antoine ?
- Ces études tiennent-elles compte de leur impact sur un plan global de circulation de l'est parisien qui tienne compte de la rénovation des places de la Bastille et de la Nation, de l'éventuelle restriction de circulation rue de Charonne ou des capacités limitées des voiries parallèles au faubourg Saint Antoine ?

La Mairie a-t-elle l'intention de présenter sa réflexion aux habitants et commerçants pour recueillir leurs souhaits et idées avant que les travaux ne commencent ?

M. le Maire : « J'ai reçu une demande particulière. Habituellement, on examine les vœux et ensuite les questions orales, mais M. Jacques LEFORT m'a demandé qu'on présente sa question orale relative à la mise à sens unique de la rue du Faubourg Saint-Antoine avant les autres vœux pour la cohérence du débat. Je vous passe la parole pour cette question orale et M. Pierre JAPHET se prépare à vous répondre. »

M. LEFORT : « Nous avons beaucoup parlé de logement, je vous propose que nous parlions d'urbanisme. Il y a actuellement de grands projets qui se trament dans le 11^e arrondissement, avec notamment les rénovations de la place de la Bastille et de la place la Nation. Des réunions publiques sur ces sujets vont avoir lieu fin décembre. Ces réunions nous ont été annoncées lors du précédent Conseil d'arrondissement. Avant que les plans ne soient définitifs ou qu'ils ne soient engagés dans leur phase définitive, les élus Les Républicains du 11^e arrondissement souhaitaient faire un certain nombre de propositions à la Mairie concernant les deux places de la Nation de la Bastille.

Mais avant de faire ces propositions, nous souhaitons avoir une vision globale des projets qui sont impactant pour ces deux places dans le sud du 11^e arrondissement. Nous avons trois sujets qui sont corollaires :

- la mise à sens unique de la rue du Faubourg Saint-Antoine
- la mise à sens unique de la rue de Charonne
- les pistes cyclables du boulevard Voltaire qui vont en restreindre la circulation.

Pour commencer cette thématique sur l'urbanisme, nous aurions donc aimé avoir quelques éléments d'appréciation supplémentaires sur la mise à sens unique de la rue du Faubourg Saint-Antoine puisque la dernière réunion publique date du 19 octobre 2016, il y a plus d'un an. Il avait été annoncé une concertation jusqu'à l'été 2017, mais je ne crois pas que celle-ci ait eu lieu. Il nous paraît important, à l'heure où la place de la Bastille va se voir décerner son sens unique ou son double sens, de savoir quel est le sort réservé par la Mairie à la rue du Faubourg Saint-Antoine. C'est pourquoi, nous vous posons trois questions :

- Où en est la réflexion de la Mairie sur la requalification de la rue du Faubourg Saint-Antoine ?
- Est-ce que les études en cours sur cette requalification tiennent compte de leur impact sur le plan de circulation global de l'Est parisien ?
- Est-ce que la Mairie avait l'intention de présenter sa réflexion aux habitants et aux commerçants pour recueillir leurs souhaits et idées avant que les travaux ne commencent, dans l'esprit d'une charte participative pour les citoyens parisiens dont nous venons d'évoquer le contour ? »

M. le Maire : « A question claire et synthétique, réponse claire et synthétique de M. Pierre JAPHET. »

M. JAPHET : « Merci M. le Maire. Je fais un petit rappel sur le projet de réaménagement de la rue du Faubourg Saint-Antoine qui s'inscrit dans le cadre du Plan vélo. Il s'agit même d'un axe structurant de ce Plan. La particularité de cet axe tient du fait qu'il relie deux places qui vont être réaménagées par ailleurs (places de la Nation et de la Bastille). Il y a effectivement une adhérence forte entre ces trois projets.

Les principaux objectifs du projet de réaménagement ont été rappelés dans des réunions de conseils de quartiers et lors de la dernière réunion publique d'octobre 2016 qui se déroulait dans le 12^e arrondissement : rendre plus confortable la circulation des piétons, sécuriser et améliorer les conditions de circulation des vélos, renforcer la végétalisation, et améliorer le fonctionnement des livraisons sur cet axe très commerçant.

Vous deviez être à la réunion publique d'octobre 2016, donc vous savez qu'à l'époque deux grands scénarios se dessinaient. Evidemment, l'étude de ce projet se fait en lien avec l'étude du réaménagement des deux places Nation et Bastille. C'est d'ailleurs le même service, le SAGP (service d'aménagement et des grands projets) qui mène ces projets de front. Les études se font de manière cohérente avec les projets des deux places. Elles sont toujours en cours au sein de la Direction de la Voirie et des Déplacements. Nous attendons une présentation de l'avancement de ces études avant la fin de l'année auprès des arrondissements concernés (11^e et 12^e) avant d'organiser une réunion publique en début d'année 2018. Les travaux sont prévus normalement pour septembre 2018. Cela répond à vos trois questions. »

M. le Maire : « Merci pour cette réponse précise. M. LEFORT, vous voulez revenir sur la réponse ? Normalement, il n'y a pas de reprise de parole sur les questions. Allez-y brièvement. »

M. LEFORT : « M. JAPHET, la réunion de début 2018 va présenter le projet définitif ou ce sera une réunion de concertation au cours de laquelle les habitants pourront donner leur avis et faire évoluer le projet en fonction des bonnes idées qui sont exprimées ? »

M. JAPHET : « Comme je l'ai dit, nous allons présenter d'ici la fin de l'année l'état des réflexions. En l'état, je ne peux pas répondre à cette question. »

M. le Maire : « Les travaux commençant plus tard, cette réunion sera une restitution du travail qui a été fait sur la base des études que M. Pierre JAPHET a évoquées. Les remarques émises par les habitants à cette occasion seront bien évidemment prises en compte. Ce ne sera pas une réunion de clôture de la concertation mais une réunion de présentation du projet proposé par les services à partir des études que M. Pierre JAPHET a évoquées. »

V11201734 Vœu relatif à la pacification de la rue de Charonne

M. le Maire : « M. LEFORT, vous avez toujours la parole pour un vœu relatif à la pacification de la rue de Charonne. Peut-être vouliez-vous dire « apaisement » ? »

M. LEFORT : « Comme vous voulez. »

M. le Maire : « Le mot n'a pas tout à fait le même sens. »

M. LEFORT : « La pacification de la rue de Charonne est un vieux dossier qui date de 2004. Une pétition avait été lancée jadis pour exprimer l'inquiétude des riverains face à l'étroitesse des trottoirs et sur le fait que le flux d'automobiles, et notamment des poids-lourds, pouvaient générer des inconvénients pour les passants. Un collectif s'est alors créé, le Collectif de l'amicale de la rue de Charonne, qui a produit un projet qui s'appelle « Charonne pacifiée » (et non pas « Charonne apaisée »). Ce projet a été plébiscité par les habitants : il a été voté lors du Budget participatif 2015. Cela a conduit la Ville à inscrire un budget de 500.000 € pour ce projet.

Les élus Les Républicains se sont rendus sur place et ont pu constater un certain nombre d'attentes très fortes des habitants compte tenu des difficultés subies. A cet endroit, il y a non seulement des voitures qui circulent rapidement et qui frôlent les habitants, mais il y a aussi des poubelles qui jonchent les trottoirs alors qu'elles sont vides. On y trouve aussi de bons restaurants qui ne prennent pas de réservation, ce qui fait que la file d'attente s'allonge sur le trottoir très étroit. Très tard le soir, les gens sortent pour fumer, ce qui est également source de danger pour toutes ces personnes.

La Mairie avait indiqué qu'elle avait l'intention de présenter des solutions alternatives. Elle en avait déjà fait une mais qui ne satisfaisait pas les habitants. Elle avait indiqué qu'elle allait réunir de nouveau les habitants pour proposer un projet après en avoir discuté avec la RATP, puisque visiblement le nœud du problème vient de cette dernière.

Nous émettons le vœu que cette réunion publique ait lieu. D'ailleurs, je ne sais pas s'il y a un lien de cause à effet entre le vœu et la bonne nouvelle qui est arrivée dans les boîtes aux lettres dernièrement, puisqu'une réunion publique est annoncée le mercredi 29 novembre. J'espère que nous y serons tous. Le premier point du vœu est ainsi réalisé.

Deuxième point : que la présentation qui sera faite mercredi soir soit l'occasion de détailler un plan global de circulation de l'Est parisien dans la logique de l'ensemble des projets que nous avons énumérés et dont nous allons continuer à discuter avec notamment la perspective de la mise à sens unique du Faubourg Saint-Antoine. Il y aura des croisements de flux car ce sont des artères extrêmement passantes. Si la rue de Charonne est relativement chargée mais n'est pas totalement obstruée, c'est parce que les grandes artères, et notamment le Faubourg Saint-Antoine, le boulevard Voltaire et l'avenue Ledru-Rollin, permettent d'avoir de grands flux et de soulager les petites rues intérieures au 11^e. Or, ces grandes avenues vont bientôt avoir le statut de

rue puisqu'elles seront mises à sens unique et seront quasiment obstruées. En ce qui concerne le boulevard Voltaire avec deux voies très étroites, on ne peut réellement plus circuler lorsque certains véhicules bloquent la route. Il va donc y avoir un impact global de ces modifications de circulation sur la rue de Charonne. Il nous paraît important que cet impact soit explicité lors de la réunion publique qui va se tenir après-demain.

Nous vous proposons aussi que cet aménagement soit l'occasion d'améliorer la vie dans le quartier, par exemple en faisant cesser les stagnations de poubelles sur les trottoirs. Nous sommes allés voir un certain nombre de commerçants qui nous ont dit qu'ils ont un problème de logistique à régler. Ils nous ont dit que peut-être avec l'appui de la Mairie, ils arriveraient à régler individuellement ces quelques points de stagnation de poubelles.

Notre dernière proposition est d'en profiter aussi pour végétaliser certains lieux sensibles comme le coin du trottoir du n°57, qui est un sempiternel dépôt sauvage et une zone de tags. Il faudrait pouvoir arriver à végétaliser ces endroits de façon à rendre ce quartier plus attrayant. Je vous remercie.»

M. le Maire : « Merci. Je voudrais faire une remarque puisque vous insinuez dans votre propos qu'il y aurait un rapport de cause à effet entre votre vœu et la réunion publique organisée après-demain. Permettez-moi d'imaginer que cela s'est plutôt produit dans le sens inverse, étant donné que votre vœu nous a été adressé il y a une semaine et que cette réunion est organisée depuis un certain temps. Vous connaissez les procédures pour réserver des salles à la mairie et le temps nécessaire pour réunir les services et préparer ces réunions. L'articulation temporelle des événements va plutôt dans le sens inverse et plaide en votre défaveur en l'espèce. Mais peu importe. Je vais passer la parole à M. Florent HUBERT pour vous répondre. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Bonsoir chers collègues. M. LEFORT, vous nous avez dit que ce projet était une priorité depuis 2004. Il se trouve qu'il l'est depuis beaucoup plus longtemps que cela et certains élus qui le sont depuis très longtemps le savent. Ils savent que leurs aînés travaillaient déjà dessus. C'est en soi une petite leçon d'humilité sur ce que sont parfois nos capacités d'action et les échelles de temporalités auxquelles on agit. Par ailleurs, vous l'avez souligné, l'hubris est peut-être de croire que nous allons réussir à régler le problème dans cette mandature. En tout cas, on avance à pas de géant vers la solution, celle qui sera présentée dans deux jours lors de la réunion publique.

On n'attend pas votre vœu pour faire une réunion publique. Les concertations suivent leur rythme. Ce sont des rythmes complexes car nous pouvons rencontrer des difficultés techniques ou financières, et nous travaillons avec de nombreux acteurs sur ce genre d'opérations : la préfecture de police, la RATP, ou sur d'autres opérations, les architectes des Bâtiments de France. En résumé, tous ces éléments nous amènent à prendre le temps pour pouvoir présenter des solutions faisables aux Parisiens. C'est la raison pour laquelle la phase d'expertise prend parfois du temps.

Vous nous demandez un plan global pour la circulation automobile articulé sur le Faubourg Saint-Antoine, Charonne, Bastille et Nation. En soi, nous n'avons pas de plan pour développer la circulation automobile et c'est un choix. Nous avons un Plan piétons, un Plan vélo et un Plan bus mais nous n'avons pas de plan pour développer la circulation automobile. En revanche, nous nous assurons de la cohérence de l'ensemble de la circulation automobile dans le quartier et nous calculons l'ensemble des reports.

Oui, ces opérations sur Charonne, Faubourg Saint-Antoine, Bastille et Nation sont interconnectées. Tout cela fait évidemment l'objet d'études et de calculs hyper poussés au PC Lutèce que je serai bien incapable de faire mais on s'en remet au savoir-faire des hommes de l'art.

Il y aura une réunion publique au cours de laquelle l'ensemble des études et des dispositifs seront présentés aux habitants, et je ne doute pas que vous serez là aussi pour nous faire part de votre souci que cette opération se fasse vite et bien. »

M. le Maire : « Merci beaucoup pour ces précisions. Pour les personnes intéressées, je vous donne rendez-vous après-demain en salle des mariages.

J'ajoute une petite précision à la réponse de M. Florent HUBERT : le point de blocage sur ce projet pendant des années était l'opposition de la RATP. A force de nous mobiliser, et nous n'avons pas épargné notre peine avec la complicité de M. Christophe NAJDOVSKI, nous avons enfin trouvé une solution. Nous passons au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant les échanges nombreux et anciens pour sécuriser le tronçon de la rue de Charonne situé entre le passage Charles Dallery et la rue Godefroy Cavaignac, une pétition ayant recueilli 130 signatures de riverains dès 2004,

Considérant que le projet « Charonne pacifié » établi par le collectif « amicale de la rue de Charonne » a été plébiscité par les habitants lors du budget participatif en 2015, intérêt confirmé en 2016 pour son extension jusqu'au boulevard Voltaire, ce qui a conduit la ville à inscrire en 2016 un investissement de 500 k€ pour ce projet,

Considérant les visites sur place qui permettent de constater les attentes fortes des habitants et des commerçants, ainsi qu'un certain nombre d'incongruités, notamment les queues particulièrement longues sur des trottoirs très étroits devant des restaurants visiblement appréciés, des groupes de clients fumant sur la chaussée le soir, des poubelles qui attendent toute la journée et bloquent les trottoirs, sans compter le passage effectifs de poids lourds et de bus qui frôlent les piétons,

Considérant que par courrier du 6 novembre, le Maire du 11^e a indiqué à l'amicale de la rue de Charonne que les plans étaient prêts et qu'une réunion publique serait organisée rapidement pour détailler la solution suivante qui serait testée en conditions réelles :

- mise à sens unique voitures et motos entre le passage Charles Dallery et la rue Basfroi,
- circulation alternée sur ce tronçon pour les vélos et le bus 76,
- élargissement significatif des trottoirs sur ce tronçon,
- mise en œuvre du projet « Charonne pacifié » sur le reste de la rue, soit jusqu'au boulevard Voltaire, conformément au vote des budgets participatifs de 2015 et 2016.

Considérant l'accident qui s'est encore tenu le 23 octobre dernier à l'angle avec la rue Faidherbe à l'heure de la rentrée des classes, qui montre qu'il est en effet grand temps d'agir,

Considérant que la mise à sens unique de la rue de Charonne pour la circulation générale aura un impact certain sur tout le sud du 11^e arrondissement, voire au-delà, d'autant plus que ce secteur sera par ailleurs très fortement impacté par les rénovations des places de la Bastille et de la Nation, ou encore par la mise à sens unique de la rue du Faubourg Saint Antoine, et qu'il est de ce fait essentiel d'avoir rapidement une vision globale des impacts de l'ensemble de ces projets ;

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élus Les Républicains ;

EMET LE VŒU :

- Que la mairie organise d'ici la fin de l'année la présentation qu'elle a promise aux habitants,

- Que cette présentation soit l'occasion de détailler un plan global de circulation de l'est parisien qui tienne compte de la rénovation des places de la Bastille et de la Nation, de l'éventuelle mise à sens unique des rues du Faubourg Saint Antoine et de Bagnole, des restrictions de circulation sur le boulevard Voltaire et de tout autre projet ayant un impact sur les flux du quartier.
- Que certains points soient réglés sans attendre afin d'améliorer la qualité de vie des usagers de ce quartier, notamment :
 - faire cesser la stagnation des poubelles qui obstruent les trottoirs : ce sujet pourrait être réglé avant toute sanction par des discussions individuelles avec les quelques commerçants concernés pour bien cerner leurs réelles difficultés, ainsi que par des rappels appropriés de la réglementation aux représentants des syndicats de copropriétés,
 - végétaliser certains lieux sensibles, comme le coin du trottoir au niveau du n°57, pour cesser la dégradation continue de cet endroit par des dépôts et affichages sauvages.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus Les Républicains. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201735 Vœu relatif à la rénovation de la place de la Bastille

M. le Maire : « Tous les projets municipaux sont évoqués par les vœux ce soir. Mme Nicole SPINNEWEBER a la parole. »

Mme SPINNEWEBER : « Considérant le projet de la rénovation de la place de la Bastille qui a été lancé en juin 2015 dans le cadre du projet « Réinventons nos places » qui concernait 7 places parisiennes,

Considérant le consensus des groupes politiques, dont le groupe les Républicains, portant sur la nécessaire amélioration du partage de l'espace public de cette place, jusqu'ici beaucoup trop dévolue aux véhicules automobiles,

Considérant l'importance de ce projet, la place étant à la fois un carrefour urbain de première importance, un haut lieu historique et culturel depuis l'implantation de l'Opéra Bastille, et enfin une zone à usage festif ou de manifestations,

Considérant que cette place est située au cœur de la capitale, et que tout report de circulation sur cet axe impactera significativement les rues intérieures des arrondissements adjacents, à commencer par la rue du Faubourg Saint-Antoine dont la mise à sens unique est envisagée par la Mairie,

Considérant que, après avoir dévoilé le résultat de la première phase de consultation des parisiens, la Maire de Paris a opté pour l'un des scénarios proposés par les services de la Ville, qui prévoit le rattachement de l'esplanade de l'Arsenal à la colonne de Juillet,

Considérant que la dernière réunion publique concernant l'aménagement de la place de la Bastille a eu lieu en février 2016, et qu'aucune sollicitation directe des citoyens, conseillers de quartier et élus n'a été organisée depuis cette date, à l'exception du travail informel d'un collectif de maîtrise d'usage, basé dans un container sur l'esplanade de l'Arsenal,

Considérant qu'il a été annoncé lors du conseil d'arrondissement du 8 novembre que cette concertation serait clôturée courant décembre lors d'une réunion publique, qu'il s'en suivrait 6 mois d'études avant que les travaux ne débutent durant l'été 2018,

Considérant que, contrairement à la place de la Nation, aucune étude d'impact ni test grandeur nature n'a été réalisé sur la place, et donc que l'impact en termes de report de trafic et d'étude de pollution du projet n'a pas pu être évalué ni retranscrit aux habitants et aux conseils de quartier,

Considérant que les premières informations partielles dévoilées dans la presse ce dimanche 19 novembre, faisaient notamment état d'une circulation maintenue à double sens sur la place à la demande de la Préfecture de police, ce qui est une évolution rassurante du projet initial,

Les élus Les Républicains émettent le vœu :

- Qu'un plan global de circulation du Centre et de l'Est parisien soit élaboré, prenant en compte l'ensemble des projets de voirie et d'urbanisme qui impacteront cette circulation, comme la mise à sens unique de certaines voies ou l'implantation de pistes cyclables, et que ce plan soit soumis aux élus et aux habitants de façon complète et cohérente,
- Que dans cette logique une étude d'impact préalable aux travaux de la place de la Bastille soit réalisée pour le scénario envisagé et communiquée dans les arrondissements concernés,
- Qu'un test grandeur nature du nouvel aménagement de la place proposé par la Mairie soit réalisé, comme cela a été fait place de la Nation,
- Que la rénovation de la place de la Bastille tienne compte des éléments essentiels suivants:
 - assurer une meilleure fluidité de l'intermodalité entre flux piétons/voiture/RATP/vélos, voire bateau avec l'ouverture envisagée sur le bassin de l'arsenal
 - valoriser l'aspect historique de la place, à toutes les époques où elle a joué un rôle
 - faire de cette place un lieu culturel phare de l'Est parisien, par exemple en favorisant l'ouverture de l'opéra sur la ville, ou encore en mettant davantage en valeur le marché de la création de Bastille qui se tient chaque samedi sur le boulevard Richard-Lenoir
 - améliorer la gestion des événements festifs et des manifestations, en évitant que la place ne se transforme en un lieu perpétuellement festif au détriment des riverains
 - garantir la qualité et la solidité des aménagements urbains choisis, ainsi que leur sobriété afin d'éviter toute dépense publique excessive
 - maintenir la qualité de vie, commerciale notamment, des abords de la place, dans l'intérêt des commerçants comme de leurs clients.
- Qu'une meilleure information publique du projet soit assurée, notamment par :
 - l'annonce de la réunion de présentation publique du projet mi-décembre par l'affichage public et la distribution de tracts dans les boîtes aux lettres et à la sortie du métro

- la communication des différentes étapes du chantier par voie d'affichage et la réalisation d'une brochure d'information à disposition des riverains et des usagers.

Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Je donne la parole à M. Florent HUBERT. »

M. HUBERT : « Merci beaucoup M. le Maire. Mme SPINNEWEBER, vous l'avez dit, deux réunions publiques vont être organisées à la Mairie du 11^e le 18 décembre pour Bastille, et le 19 décembre pour Nation. Je pense que l'ensemble de vos questions trouveront réponse à cette occasion-là. L'étude que nous venons d'évoquer sera présentée à cette occasion. L'ensemble des modalités de publicité qu'on déploie pour ce genre de réunions publiques, comme les mails et surtout le boîtage, seront mobilisés. L'ensemble des éléments que vous évoquez trouveront une réponse à ce moment-là. Je ne serai pas plus long. »

M. le Maire : « Merci. Je l'évoquais à l'occasion de la charte de la participation citoyenne : nous utilisons tous les moyens mis à notre disposition pour susciter l'adhésion des gens et porter à leur connaissance le processus de concertation qui est engagé depuis maintenant longtemps et qui aura son point d'orgue le 18 décembre prochain. Je vous remercie.

Nous passons au vote. Qui est pour ? Les élus Les Républicains. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201736 Vœu relatif à la rénovation de la place de la Nation

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Je sais que vous appréciez que l'opposition dans le 11^e arrondissement soit constructive. Nous avons donc des propositions à vous faire. Nous vous en avons fait sur la place de la Bastille, et nous allons vous en faire sur la place de la Nation. Une réunion va avoir lieu. D'ailleurs vous remarquerez que lorsque je sais qu'une réunion va avoir lieu, je ne demande pas au début du vœu que cette réunion ait lieu. J'économise une ligne.

La rénovation de la place la Nation est un élément essentiel de l'urbanisme de l'Est parisien. Étant donné que vous allez lancer la séquence définitive des plans qui vont conduire jusqu'aux travaux à l'été prochain, il nous paraît essentiel que nous puissions vous proposer maintenant, et non une fois que les plans sont définitifs, un certain nombre d'améliorations ou d'éléments positifs, pour que cette place de la Nation soit pleinement acceptée des habitants du quartier et de tous ceux qui viennent dans notre bel arrondissement.

Je ne vais pas vous lister les 25 propositions que nous vous avons faites dans ce vœu, même s'il est tôt et que nous pourrions ainsi avoir le plaisir de rester davantage ensemble. Je vais juste vous citer les grands thèmes et ensuite la lecture du vœu permettra de rentrer davantage dans le détail. Nous avons rassemblé nos propositions en 7 thématiques :

- La circulation : il faut que les comptes rendus des tests qui ont été faits soient apportés aux habitants et aux conseils de quartier et notamment en termes de pollution sonore et olfactive.
- Coexistence piétons/voiture/RATP/vélos : il nous paraît essentiel que les quatre voies de circulation soient maintenues comme de véritables voies de circulation. Actuellement, elles sont très serrées, ce qui conduit à ce qu'il n'y ait que trois voies de circulation du fait de l'empiètement des véhicules longs sur les voies voisines quand ils tournent. Si d'aventure un bus ou une voiture vient se garer en double file, ils obstruent encore une voie ce qui fait qu'il n'en reste plus que deux, et s'ensuivent d'inutiles obstructions de la place. Il faut donc réfléchir à une éventuelle diminution de l'anneau central de façon à avoir quatre véritables voies de circulation. Cela ne gênera absolument pas les promeneurs tout en fluidifiant la zone.
- Mise en valeur historique de la place : notamment les deux colonnes du Trône, le cimetière de Picpus ; rendre un hommage légitime aux victimes de la Grande Terreur de 1794.
- Accueil des manifestations : c'est un point essentiel pour les riverains. Il faut que la place puisse être nettoyée rapidement après les manifestations et qu'on évite que les ruelles adjacentes deviennent des zones d'épanchement, et pas uniquement intellectuelle.
- Atténuation des rassemblements festifs : nous désirons fortement que la place de la Nation ne devienne pas une place de la République bis où l'on apprend en ouvrant sa fenêtre qu'un concert de rock s'y déroulera de 15 heures à 5 heures du matin. Quand il y a un évènement qui n'est pas prévu, un numéro de téléphone devrait être mis en place de façon à pouvoir mobiliser des équipes et pouvoir venir demander aux personnes venues avec leur sono de couper court à cette animation non désirée.
- Qualité des aménagements : c'est une place qui va durer, c'est une place où nous espérons pouvoir attirer un certain nombre de touristes et d'habitants. Il est donc important que les aménagements soient de qualité. La place sera certainement encore très empruntée par les manifestants, il faut donc que les aménagements soient solides. « On est trop pauvres pour acheter des choses de mauvaise qualité » : je pense que cela s'applique aussi à la Ville de Paris.
- Usages de la place ; nous vous avons proposé de transformer l'avenue de Bouvines, une fois par mois, en « rue aux enfants ». J'ai noté que c'est un des projets que la Mairie avait l'intention de mettre en œuvre. Il paraît par ailleurs important que des programmations soient faites avec les commerçants et les associations de riverains pour faire des marchés de Noël, des brocantes, et des tournois sportifs.

Nous avons aussi le souhait que le projet bénéficie d'une bonne information. Non pas parce qu'il faut communiquer sur le projet et que cela fait partie des antiennes que l'on rabâche à la fin de chaque vœu, mais tout simplement parce que les habitants nous ont dit qu'ils n'étaient pas au courant de la tenue de ces réunions publiques. Voilà un point d'amélioration sur la communication autour de cette place, que nous appelons de nos vœux, pour qu'elle devienne une belle réussite collective. »

M. le Maire : « Merci M. LEFORT. Vous faites preuve de beaucoup d'imagination. Je vais passer la parole à M. Florent HUBERT pour vous répondre sur les différents points.

Je vais d'abord rappeler ce qu'est un Conseil d'arrondissement : c'est un lieu où l'on délibère pour mettre en exécution des projets, comme le versement d'une subvention. Les vœux font partie de ce qui est en marge du Conseil d'arrondissement et ils sont évidemment importants. Mais là, vous entrez dans un niveau de détail, comme demander du mobilier urbain solide, et je pense qu'on est arrivé à un niveau où l'on marche un peu sur la tête. J'invite d'ailleurs chacun des collègues membres de ce conseil à veiller au contenu de ce que nous proposons pour débattre lors des Conseils d'arrondissement. Je ne suis pas sûr qu'on fasse beaucoup progresser les dossiers et les projets de cette manière. Il me semblait important de le dire à ce stade. Nous vivons un phénomène de répétition sur les différents projets sur lesquels nous sommes amenés à nous prononcer. Le fait de ne pas voter ces vœux ne signifie pas que nous n'allons pas faire de boîtage dans les quartiers pour informer les habitants. »

M. HUBERT : « Merci M. le Maire. Vos propos renvoient à l'échange qu'on avait sur la charte sur la concertation. Nous savons qu'il y a une concertation depuis deux ans et qu'une co-construction approfondie est menée sur ces projets. On sait le temps qu'on passe en réunions globale d'information, en réunions de concertation, en ateliers travaux, en marche exploratoires, en réunions plénières des conseils de quartier. On sait le temps qu'on passe à discuter avec les habitants pour prendre tous les avis. Tous les avis sont légitimes et méritent d'être entendus. Après, c'est à nous d'en faire notre miel pour essayer de sortir le projet le plus conforme à notre vision de l'intérêt général.

Dans ce cadre-là, votre avis est légitime aussi, M. LEFORT, mais la concertation implique aussi le fait que tout le monde sache être à sa place. S'il n'y a pas de cadre, il n'y a pas de concertation. Il faut que l'on soit au clair sur ce que l'on soumet à la concertation des habitants, ce sur quoi ils ont le pouvoir d'influer ou pas. Il faut aussi que les gens soient au clair sur leurs responsabilités respectives, ce que cela signifie d'être dans l'opposition et d'être dans une majorité municipale. Je vous souhaite un jour d'exercer des fonctions exécutives. Pas ici, mais néanmoins un jour. Et vous verrez alors ce que cela implique, ainsi que tout l'honneur et toute la difficulté qu'il y a à frotter nos idéaux à la réalité des contraintes et des injonctions contradictoires de nos concitoyens. Vous verrez que c'est beaucoup plus difficile que de remplir une page sur Word ou de jouer à Sim City. On en reparlera peut-être dans quelques années.

L'ensemble des questions que vous nous avez posées n'auront pas de réponses ce soir car ce serait trop long pour nos collègues du Conseil. Elles vous seront apportées lors de la réunion du 19 décembre. Je vais simplement revenir sur quelques éléments :

- Oui, l'information des habitants sera assurée avec tous les moyens dont nous disposons.
- Oui, l'étude de circulation globale, que vous appelez de vos vœux, a été réalisée et sera présentée le 19 décembre.
- Oui l'ensemble de la coexistence et de l'intermodalité a été un des sujets majeurs sur lequel nous avons travaillé avec mon collègue Pierre JAPHET et nos services en lien avec la RATP. C'est normal puisque cette place est un hub intermodal, comme on dit de manière un peu technocratique.
- Oui, il y a bien quatre voies de circulation. C'est bien ça le périmètre qui était fixé pour définir la taille de la chaussée actuelle. Ce que vous souhaitez est bien ce qui est réalisé.
- Oui, on a interpellé la RATP pour rajouter un ascenseur. On ne connaît pas encore la réponse puisque la RATP a elle-même son plan de mécanisation et qu'il est complexe.

Concernant l'accueil des manifestations et les rassemblements festifs, je vous laisse la paternité de vos remarques. Vous nous incitez à être qualitatifs sur l'aménagement, sur l'éclairage, sur la végétalisation, et tout cela nous tient particulièrement à cœur. Merci. »

M. le Maire : « Merci Beaucoup. Je redonne la parole à M. Jacques LEFORT. »

M. LEFORT : « Le débat que l'on a est assez intéressant sur la forme. En fait, je ne suis pas totalement sûr d'avoir bien compris votre remarque M. le Maire. Je vais expliquer comment je vois ma fonction d'élu de l'opposition. Vous me corrigerez si jamais elle ne répond pas aux canons de beauté de la Mairie du 11^e arrondissement.

Faire des vœux généralistes pour expliquer que l'on veut une belle place de la Nation où les gens coexistent dans une démarche co-construite, transversale, consensuelle et pluri-participative, je pense qu'on peut pondre du vœu de ce type au kilomètre. Justement, notre vision d'élus de l'opposition est différente. Nous souhaitons vous suggérer un certain nombre d'idées, non pour faire du bruit en tant qu'élus de l'opposition, mais tout simplement parce que ce sont des idées qui sont venues de la part d'habitants et de commerçants. Pour vous porter ces idées, soit on vous fait un courrier – et on sait ce que deviennent les courriers – soit on les expose lors d'un débat public qui est celui du Conseil d'arrondissement. Pour que ce débat soit de qualité, nous rentrons justement dans le détail de ces propositions. C'est pour cela que nous avons fait 25 propositions et, qu'en fonction des sujets, nous essayons d'être précis. Voilà l'esprit dans lequel nous avons rédigé l'ensemble de ces textes de façon à pouvoir aborder de façon cohérente ces sujets d'urbanisme qui touchent tout le sud du 11^e arrondissement lors du débat de ce soir. »

M. le Maire : « Merci. Pour être bien compris, mon propos ne visait pas à dédaigner votre capacité de propositions. Au contraire, il est utile que tout le monde puisse apporter des choses pour enrichir nos débats. Mais quand je lis ce vœu avec ses si nombreuses propositions pour un projet qui a été soumis à la concertation depuis deux ans permettant à tout habitant, élus compris, de s'exprimer, à la fin du processus d'élaboration du projet... Vous demandez d'ajuster les feux pour éviter les bouchons, de mettre du mobilier solide, de créer un numéro de téléphone pour mobiliser les services pour prévenir les rassemblements non déclarés, de favoriser un éclairage suffisant la nuit. Vous évoquiez des vœux très généralistes qui soient des recueils de bonnes intentions. On est quand même un peu en plein dedans.

Et vous nous créditez – si ce n'est nous, au moins les services de la Ville – de chercher la meilleure des qualités. Nous sommes à la poursuite de l'intérêt général. Nous avons des intérêts philosophiques qui peuvent être différents sur certains sujets, mais je ne pense pas qu'on ait des divergences sur le fait de mettre du mobilier urbain solide, sur le fait de mettre des feux pour éviter les bouchons, ou sur le fait d'éclairer correctement l'espace public. C'est pour cela que je me permettais d'intervenir sur le positionnement de nos interventions. Maintenant, la parole est libre. Vous avez pu vous exprimer et nous vous avons répondu. Nous allons voter. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le projet de rénovation de la place de la Nation lancé en juin 2015 dans le cadre du projet « Réinventons nos places » concernant 7 places parisiennes,

Considérant le potentiel d'amélioration de cette place jusqu'ici beaucoup trop consacrée aux voitures, les élus Les Républicains en ayant proposé la rénovation dans leur projet aux municipales de 2014,

Considérant les spécificités de la place étant un carrefour urbain de première importance, mais aussi un haut lieu historique, puisqu'anciennement « place du Trône », porte d'octroi du mur des fermiers

généraux, ainsi qu'un lieu de mémoire des victimes, de toute origine sociale, de la Grande terreur, entre le 14 juin et 27 juillet 1794,

Considérant que la place est un lieu d'accueil de larges manifestations publiques dont les effets indésirables se font trop souvent sentir pour les riverains,

Considérant la consultation des parisiens qui a eu lieu dans une première phase via des réunions publiques, dans une seconde phase via des tests *in situ* et des animations d'urbanistes, et qu'il a été annoncé lors du conseil d'arrondissement du 8 novembre 2017 que cette concertation serait clôturée courant décembre lors d'une réunion publique, et qu'il s'en suivrait 6 mois d'études avant que les travaux ne débutent durant l'été 2018,

Considérant que les résultats des préfigurations réalisées sur la Place n'ont pas été retranscrits aux habitants et aux conseils de quartier en matière notamment de report de circulation, de pollution et de bruit,

Considérant l'importance de :

- Veiller à la cohérence de la rénovation avec le plan global de circulation de l'est parisien,
- Assurer une meilleure fluidité de l'intermodalité entre flux piétons / voitures / RATP / vélos,
- Valoriser les aspects historiques de la place, selon toutes ses sensibilités,
- Améliorer la gestion des manifestations,
- Éviter que la place ne se transforme en un lieu perpétuellement festif au détriment des commerçants et des riverains, comme c'est actuellement le cas place de la République,
- Garantir la qualité et la durabilité des aménagements,
- Favoriser une appropriation joyeuse et partagée de la place par tous les parisiens, et empêcher ses usages détournés

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élus Les Républicains ;

EMET LE VŒU :

- Que la rénovation de la place de la Nation tienne compte des éléments essentiels suivants :

1. Circulation :

- Transmettre aux habitants les données sur la pollution olfactive et sonore collectées sur la place avant et pendant les préfigurations,
- Présenter les reports mesurés de trafic et de pollution sur les rues adjacentes,
- Mettre ces données en perspective en exposant leur impact sur un plan de circulation global de l'est parisien qui tienne compte de la rénovation de la place de la Bastille, du faubourg Saint Antoine, de la rue de Charonne, du tramway...

2. Coexistence piétons / voiture / RATP / vélos :

- Veiller à la visibilité des différentes voies de circulation qui doivent être clairement délimitées, notamment les pistes cyclables dans les contre allées pour limiter les risques d'accidents avec les autres usagers (notamment les piétons),
- Assurer un nombre de places de stationnement suffisant sur la place pour permettre les inévitables opérations ponctuelles de livraisons ou de prise en charge des riverains à mobilités réduites, notamment dans les contre-allées,
- Mieux indiquer les places que les bailleurs sociaux laissent accessibles dans leurs parkings alentours,
- Maintenir quatre véritables voies de circulation au minimum sur l'anneau central afin de maintenir une fluidité de la circulation routière, notamment en élargissant la voie empruntée par les camions et les bus, dont l'étroitesse les conduit actuellement à empiéter sur une deuxième voie du fait de la courbure de la place,
- Ajuster les feux pour éviter les bouchons tant sur la place qu'au début des boulevards tout en revoyant la position des traversées piétonnes pour mieux les sécuriser,
- Etudier avec la RATP l'ajout d'un ascenseur sur le côté XIe de la place.

3. Valorisation historique :

- Mettre en exergue les deux colonnes du Trône ainsi que les richesses culturelles des quartiers proches, telles que le cimetière de Picpus, rendre un juste hommage aux victimes de la Grande Terreur de 1794 au nom du devoir de mémoire, rénover cette place pour en faire un véritable centre d'attraction culturelle et touristique de l'est parisien.

4. Accueil des manifestations :

- Privilégier des arbres, bosquets et mobilier urbain résistant à l'afflux de personnes et contrôler l'accès aux ruelles adjacentes lors de manifestation pour éviter qu'elles ne soient sempiternellement transformées en urinoir à ciel ouvert,
- concevoir les plans de la place pour faciliter le dispersement du public,
- Faciliter le nettoyage rapide de la place après la manifestation.

5. Atténuation des rassemblements festifs :

- Créer un numéro de téléphone pour mobiliser les services de la ville (déchargeant ainsi la police) afin de prévenir immédiatement les rassemblements non déclarés, ou pour s'informer sur la programmation des événements afin de permettre à chacun de s'organiser en conséquence,
- Fermer la nuit les jardins publics créés sur la place pour éviter leurs occupations inappropriées.

6. Qualité des aménagements :

- Apporter une importance particulière à la végétalisation de la place, pour que celle-ci soit à la fois belle et pédagogique, en évitant les essences allergisantes,
- Privilégier des équipements de qualité, afin d'une part d'optimiser l'usage des deniers publics en évitant leur détérioration rapide, et d'autre part de garantir leur solidité, notamment dans les aires de jeux prévues pour les enfants,
- Favoriser un éclairage suffisant de la place la nuit, pour la sécuriser,
- Installer suffisamment de poubelles pour éviter l'invasion des rats sur la place,
- Poursuivre la consultation des habitants sur le mobilier urbain choisi, pour éviter une conception hors sol générant des non-sens, comme on les a connus par exemple avec les abris bus ouverts aux quatre vents.

7. Usages de la place :

- Favoriser l'animation des rues adjacentes dont la circulation serait de fait devenue très limitée, en mettant par exemple en oeuvre la proposition de transformer l'avenue de Bouvines une fois par mois en « rue aux enfants », formulée par les élus LR lors du conseil du 11 septembre 2017,
 - Programmer avec les commerçants et associations de riverains des animations régulières : marché de Noël, brocantes, tournois sportifs (pétanque...), etc.
 - Permettre les usages des espaces inoccupés de la place durant la phase travaux, par exemple en installant des jardins partagés éphémères, ou autres « parcours familiaux » qui pourraient être des compléments appréciés à la ludothèque installée à l'extrémité de l'avenue de Bouvines,
 - Lutter contre les usages détournés de la place et de ses alentours, à l'instar de sa transformation en « gare routière des pays de l'est » qui a lieu actuellement chaque week-end.
- Qu'une meilleure information du projet soit assurée, notamment par :
 - L'annonce de la réunion de présentation publique du projet mi-décembre par des tracts dans les boîtes aux lettres et à la sortie du métro,

- La communication des différentes étapes du chantier par voie d'affichage et la réalisation d'une brochure d'information à disposition des riverains et des usagers.

M. le Maire : « Qui pour l'adoption de ce vœu ? Les élus Les Républicains. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

V11201737 Vœu relatif à la prise en compte des propositions issues de la réunion de concertation citoyenne organisée par le collectif « Agir contre l'obstruction du boulevard Voltaire », concernant la suite des travaux des pistes cyclables

M. le Maire : « Le sujet du vœu a également été déjà évoqué lors du dernier Conseil d'arrondissement. Vous avez souhaité le déposer à nouveau. Je l'ai évidemment inscrit à l'ordre du jour, mais je voulais aussi informer l'ensemble de nos collègues que nous n'allons pas débattre à chaque Conseil d'arrondissement du même vœu. Allons jusqu'au bout, puisque la dernière fois vous aviez eu des difficultés à gérer votre temps de parole. Je comprends, il y a eu des interruptions et des incivilités qui ne respectaient pas le bon déroulement de notre Conseil d'arrondissement. Nous avons tous été perturbés par ces interruptions. Je vous laisse donc terminer votre présentation, M. LEFORT. »

M. LEFORT : « Effectivement, nous avons un débat à finir et je regrette qu'il soit si peu philosophique. M. le Maire, nous allons rentrer dans des détails pratiques mais, de temps en temps, la vie politique est ainsi faite que nous devons traiter de sujets basement terre-à-terre. Ce boulevard Voltaire est un exemple où nous pouvons suggérer des idées pratiques de façon à améliorer le tronçon qui reste à construire, notamment entre la place Voltaire et la place de la Nation.

Lors du dernier conseil d'arrondissement – je vous laisse libre de juger mon temps de parole – je pense que nous n'avions pas pu finir notre débat. Vous n'aviez pas désiré qu'il se termine. Ce vœu n'a pas vocation à répéter ce que nous avons déjà dit, mais tout simplement à apporter les résultats de cette concertation que le collectif « pour les pistes cyclables mais contre l'obstruction du boulevard Voltaire » avait réuni à l'occasion d'une réunion concertation qu'elle avait organisée la veille du Conseil d'arrondissement.

Il y a onze propositions. Certaines concernent les travaux en cours, d'autres concernent les plans de la suite du projet et certaines concernent le projet une fois réalisé. Le compte rendu du Conseil permettra d'avoir les onze propositions. Je ne vais pas les citer toutes. Je vais en citer une par catégorie.

- Concernant les travaux en cours. Ce sont les commerçants qui nous l'ont demandé. La pause de midi n'est pas toujours respectée par les ouvriers et cela entraîne des bruits, de la pollution au moment du coup de feu pour les restaurants. Il y aurait donc des points d'amélioration à apporter. Visiblement, ce point n'a pas été entendu et donc en tant qu'élus de l'opposition, nous saisissons l'occasion de ce Conseil pour pouvoir nous faire entendre.
- Concernant les plans de la suite du projet. Pardonnez-moi de vous parler de feux mais ceux-ci sèment parfois la zizanie puisqu'il y a des carrefours où les abris-bus sont à la

sortie du virage. Le bus attendant ses passagers, et les voitures voulant tourner vers le boulevard Voltaire en venant de la rue Jean-Pierre Timbaud se retrouvent bloquées derrière le bus et occasionnent une obstruction totale du carrefour. C'est quelque chose de tellement pragmatique et tellement peu philosophique, mais il serait tellement sympathique que vous le résolviez pour la suite du projet que je ne pouvais résister au plaisir de vous le signifier ce soir, M. le Maire.

- Concernant le projet réalisé. Le grand danger qui avait déjà été constaté, c'est que les deux-roues motorisés utilisent les pistes cyclables. Il faut donc être assez ferme dans la façon de les dissuader de le faire, de façon à ce que ces pistes cyclables, qui sont juste assez étroites pour faire passer une voie de circulation, ne puissent pas être préemptées par ces deux-roues motorisés.

Je vous laisserai le loisir de méditer les onze propositions qui viennent des riverains, des commerçants et des élus de l'opposition du 11^e arrondissement. Sachez que lors de cette réunion, il y avait aussi des personnes qui étaient favorables au projet et que certaines de ces propositions reprennent leur propre point de vue. »

M. le Maire : « Je donne la parole à M. Pierre JAPHET. »

M. JAPHET : « Chers collègues, vous connaissiez le point Godwin, voici le point Voltaire de ce Conseil d'arrondissement.

Je voudrais redire une chose qu'apparemment vous n'avez pas comprise. Le Conseil d'arrondissement n'est pas une instance de concertation sur les projets d'aménagement de l'espace public. Il y a eu, sur tous les projets évoqués ce soir, de nombreuses concertations, de co-construction auxquelles vous avez souvent participé. Alors que ces réunions sont consacrées à la prise de parole des habitants, vous en tant qu'élus de l'opposition, vous avez souvent pris la parole. Cela m'a toujours posé question parce que je pense que le but de ces réunions, c'est que les habitants puissent s'exprimer. Vous, vous avez la chance d'être élu et vous avez d'autres instances, comme celle-ci, où vous pouvez vous exprimer.

En tout cas, vos idées, vos propositions et vos contre-propositions sont les bienvenues dès lors qu'elles sont constructives. En l'occurrence, s'agissant du boulevard Voltaire, après nous avoir annoncé l'apocalypse, à force de moult vœux, je me réjouis de voir que vous revenez à des propositions concrètes et constructives. Ça, c'est une bonne chose. Ce sont en tout cas des propositions plus réalistes qu'une voix de dépassement au milieu du boulevard Voltaire, comme vous l'aviez évoqué précédemment.

Je vous mets quand même en garde contre le recyclage des idées. En tant qu'écologiste, vous vous en doutez, je suis généralement plutôt favorable au recyclage. Mais quand je vous entends, pas forcément sur ce vœu précis mais sur ceux concernant la Bastille et la Nation, reprendre quasiment le verbatim de la présentation du projet sur l'intermodalité ou sur l'apaisement, à quoi ça sert ? Vous savez très bien que c'est pour cela qu'on fait ces projets. Je ne vois pas du tout l'intérêt de faire des vœux pour réaffirmer les objectifs de nos projets.

En tant qu'élus, vous avez effectivement la capacité de vous exprimer en Conseil d'arrondissement mais aussi la capacité, comme n'importe quel habitant, de nous écrire et de communiquer vos propositions. Vous disiez tout à l'heure que vous ne saviez pas ce que deviennent les courriers. En l'occurrence, vous savez ce que sont devenus les courriers que vous m'avez envoyés puisque je vous ai répondu. Je n'en ai pas reçu beaucoup, mais je vous ai répondu à chaque fois. Je vous le

redis : si vous avez des propositions à faire sur le boulevard Voltaire, et vous en avez, je vais vous répondre, mais pas ici parce que ce n'est pas l'objet du Conseil d'arrondissement. On n'est pas en train de concerter sur le projet du boulevard Voltaire. On l'a déjà fait. Par contre, je répondrai à toutes vos questions et remarques par écrit. Je vous remercie. »

M. le Maire : « Merci. Monsieur LEFORT souhaite reprendre la parole. »

M. LEFORT : « Je voulais juste noter avec amusement et intérêt que, si j'entends bien M. JAPHET, lorsque je suis en réunion publique, il ne faut pas que je prenne la parole. Et si j'écoute M. le Maire, lorsque je suis en Conseil d'arrondissement, il ne faut pas non plus que je prenne la parole. Alors je l'avoue, ce n'est pas vraiment la conception que j'ai de la démocratie et du rôle des élus de l'opposition. J'espère qu'un jour, j'arriverai à vous convaincre que nous sommes quand même un peu utiles dans cette instance. »

M. le Maire : « Merci. Pour bien préciser la réponse de M. Pierre JAPHET, il vous fait une réponse de cette nature car le projet a entamé sa phase de réalisation et nous ne sommes plus à la phase de concertation. Mais nous avons déjà eu ce débat lors de la dernière séance. Nous allons donc passer au vote. »

Le Conseil du 11^e arrondissement,

Considérant le « *vœu relatif à une réalisation concertée des pistes cyclables du boulevard Voltaire sur les tronçons restant en tenant compte de l'inquiétude très forte des habitants et commerçants* » déposé par les élus Les Républicains au conseil du mercredi 8 novembre 2017, qui n'ont toutefois pas pu aller au bout de leur exposé, le débat ayant été interrompu par le maire,

Considérant l'intérêt suscité par la réunion publique de concertation du mardi 7 novembre organisée par le collectif « *agir pour l'est parisien contre l'obstruction du boulevard Voltaire* », collectif composé de commerçants, conseillers de quartiers, riverains et élus d'opposition à la Mairie du 11^e,

Considérant que lors cette réunion les échanges calmes et constructifs entre partisans et opposants au projet ont permis de faire émerger un certain nombre de recommandations pour la suite des travaux, et qu'il était prévu de transmettre ces recommandations au maire au conseil du 8 novembre,

Considérant que le succès de ce débat est la preuve qu'il ne faut pas avoir peur de la concertation dans le 11^e dès lors qu'on la conçoit comme une véritable discussion et non comme une information descendante, assénée à la dernière minute quand le projet ne peut plus évoluer,

Considérant que la controverse sur l'opportunité de ces pistes cyclables a déjà eu lieu au conseil d'arrondissement à l'occasion de trois vœux défendus par les élus Les Républicains depuis mai 2016, et que l'opposition prend acte de la volonté du maire de ne modifier en rien son projet,

Sur proposition de Monsieur Jacques LEFORT et des élus Les Républicains ;

EMET LE VŒU :

Que la Mairie tienne compte des propositions suivantes émises par les usagers du boulevard Voltaire lors de la concertation citoyenne du 7 novembre :

En ce qui concerne les travaux en cours :

1. insister pour qu'ils respectent la pause de midi en évitant les travaux sonores ou poussiéreux à ce moment où les brasseries sont en plein « coup de feu »,
2. installer un point de contact avec la mairie pour avoir en temps réel des informations pratiques sur le déroulé du chantier, et ainsi fluidifier la communication aux moments sensibles.

En ce qui concerne les plans de la suite du projet :

3. éviter les stations de bus situées au débouché d'un carrefour, ce qui conduit les véhicules qui attendent derrière le bus à obstruer la voie, comme cela se produit quotidiennement à l'angle avec la rue Jean-Pierre Timbaud, dans la zone rénovée,

4. éviter de même les stations de bus situées face à face ce qui inévitablement conduira à bloquer totalement le boulevard en cas d'arrêt simultané, comme nous l'avons déjà mentionné,

5. ne pas exclure de placer des feux sur la piste cyclable elle-même aux carrefours les plus fréquentés ou situés à proximité des établissements pour personnes âgées, handicapées, crèches, bien indiquer au niveau des arrêts de bus la nécessité de faire très attention à la traversée de la piste cyclable pour gagner l'abris-bus,

6. privilégier les vues dégagées aux carrefours, par exemple en implantant de préférences des garages à deux roues aux stationnements proches des feux, plutôt que des places de livraison qui peuvent être occupées par des camions de grande taille,

7. prévoir des zones de doublement aux carrefours, la piste actuelle étant jugée trop étroite, notamment si elle est occupée par des vélos cargo familiaux,

8. veiller à maintenir suffisamment de places de livraisons, essentielles pour les commerces qui font la vitalité du quartier.

9. mener des réunions publiques au fur et à mesure de l'avancement des travaux pour recueillir l'avis des riverains, habitants et commerçants, sur les plans envisagés avant qu'ils ne soient définitivement entérinés.

En ce qui concerne le projet une fois réalisé :

10. veiller à ce que les deux roues motorisées n'utilisent pas les pistes cyclables, envisager des points de vidéo verbalisation au besoin,

11. insister auprès des pouvoirs verbalisateurs pour qu'ils fassent preuve de souplesse vis-à-vis des véhicules des riverains parfois condamnés à utiliser l'un des larges trottoirs bateaux du boulevard quand aucune place n'est disponible pour décharger.

M. le Maire : « Qui est pour ? Les élus Les Républicains. Qui est contre ? Le reste de l'assemblée. Il est rejeté. Je vous remercie. »

Le vœu est rejeté à la majorité.

M. le Maire : « Ce dernier Conseil d'arrondissement de l'année est terminé. Je vous souhaite donc de belles fêtes de fin d'année et je vous donne rendez-vous le 25 janvier pour notre prochaine séance. Bonne soirée à tous. »

A 21h45, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.